



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D'ACTION 2023-2028

JANVIER 2023 – MODIFIE NOV 2023



SOMMAIRE

I. DEMARCHE ET METHODE.....	4
I.1 Concertation	4
I.1.1 Acteurs impliqués	4
I.1.2 Réunion publique.....	6
I.2 Structuration	10
I.3 Lien avec la strategie et intention du plan d'action	10
I.4 Stratégie de financement	16
I.5 Dispositif de suivi et d'évaluation.....	16
I.5.1 Instances de pilotage et validation	16
I.5.2 Indicateurs	16
I.5.3 Processus.....	17
I.5.4 Coordinateurs, porteurs/opérateurs et partenaires	17
II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	18
II.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique	18
II.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	25
II.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises .	32
II.4 Favoriser les alternatives à l'auto-solisme et les carburants/motorisations alternatifs	38
II.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	52
III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION .	57
III.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	58
III.2 Développer l'électricité renouvelable	60
III.3 Développer la méthanisation.....	63
IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	65
IV.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable.....	65
IV.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	69
IV.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	71
V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE	74
V.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	74

V.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	79
V.3 Adapter les activités touristiques	81
V.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé.....	83
V.5 Prévenir l'impact des risques naturels	90
VI. MOBILISER LE TERRITOIRE	98
VI.1 Co-construire des actions avec les citoyens	98
VI.2 Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET	101

I. DEMARCHE ET METHODE

I.1 CONCERTATION

I.1.1 ACTEURS IMPLIQUES

Le territoire a eu la volonté de sensibiliser et mobiliser un maximum d'acteurs de son territoire pour élaborer le présent plan d'actions. Pour cela, il a mis en place différents temps de concertation pour le Co-construire avec les élus, les agents, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Au-delà des objectifs de ces temps de concertation, la volonté du territoire était :

- De se positionner comme coordinateur de la transition énergétique,
- D'intégrer autant que possible la demande sociale et économique sur ce sujet,
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que ceux portés par l'intercommunalité.

La concertation a été organisée principalement sous trois formes :

- Une enquête auprès des communes,
- Des échanges directs pour les thématiques avec des porteurs d'actions déjà définies ou engagées,
- Des ateliers pour les thématiques pour lesquelles il n'existait pas d'action, des actions peu définies ou nécessitant de créer une dynamique territoriale,
- Une réunion publique le 28 septembre 2022.

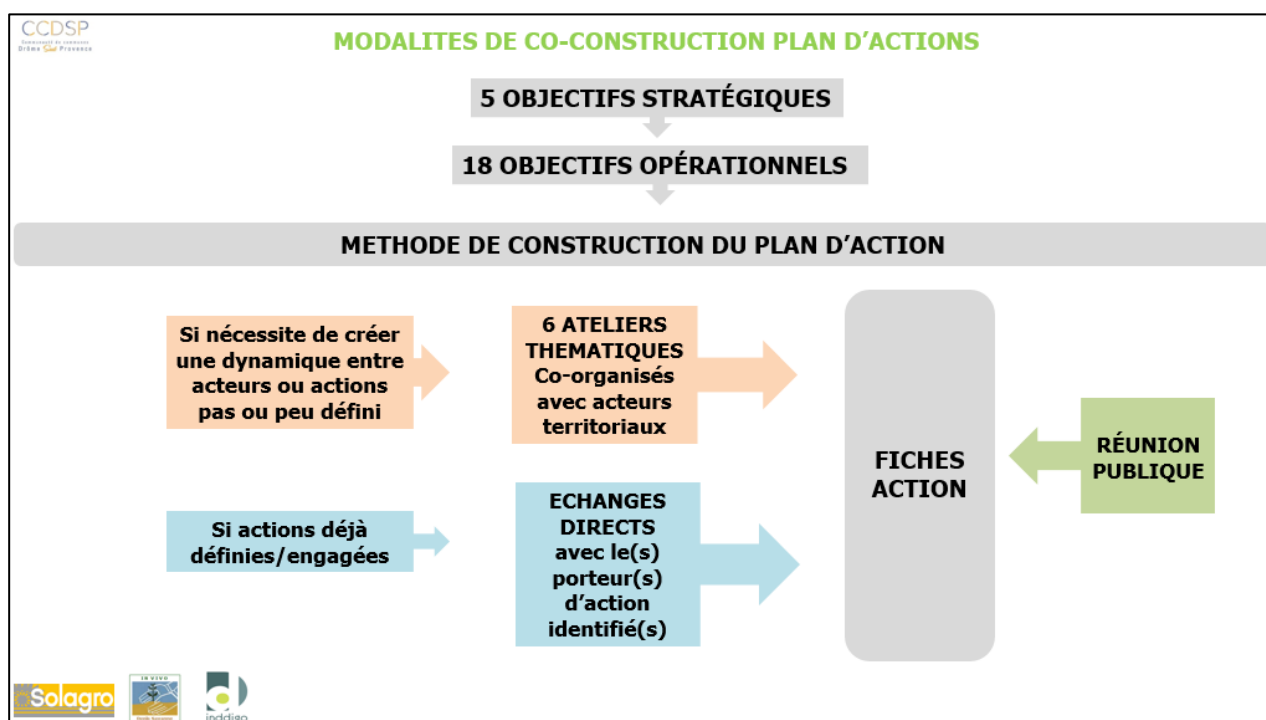


Figure 1 : Méthode d'élaboration du plan d'actions (Source : IN VIVO)

Six ateliers thématiques ont été organisés pour Co-construire et rédiger des fiches actions avec les acteurs socio-économiques du territoire et les représentants des collectivités (voir tableau suivant).

THEMATIQUES	PRINCIPALES STRUCTURES PRESENTES	DATES
Rénover l'habitat, inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique	CCDSP, communes, DDT, Drôme Aménagement Habitat, Soliha, CEDER, syndicat mixte porteur du SCOT, GRDF, Atout Tricastin.	18 mars 2022
Accompagner les entreprises vers la transition énergétique et écologique	CCDSP, communes, DDT, Orano, EDF, CNR, Atout Tricastin, CEDER, Dromolib.	17 mars 2022
Agriculture et Forêt	CCDSP, communes, DDT, Chambre d'Agriculture, Agribio Drôme, ONF, Cofor26, INAO, syndicat Rhône aygues Ouvèze, Syndicat mixte du Lez, syndicat porteur du SCOT, ARS.	16 mars 2022
Favoriser les alternatives à l'auto-solisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs	CCDSP, communes, DDT, syndicat mixte porteur du SCOT, SDED, Dromolib, GRDF.	10 mars 2022
Urbanisme et construction durable	CCDSP, communes, DDT, syndicat mixte porteur du SCOT, CAUE, ARS.	11 mars 2022
Exemplarité	CCDSP, communes, DDT, SDED.	8 mars 2022

Figure 2 : Structures présentes aux ateliers thématiques de co-construction du plan d'action du PCAET.

PLAN D' ACTIONS 2023-2028 : LES ATELIERS DE CONCERTATION

Exemplarité du patrimoine et des services publics
(8 mars 2022 à Donzère)



Agriculture, alimentation et sylviculture
(16 mars 2022 à Suze-la-Rousse)



Favoriser les alternatives à l'auto-solisme et les carburants/motorisations alternatifs
(10 mars 2022 à Saint-Restitut)



Accompagner les entreprises vers la transition énergétique et écologique
(17 mars 2022 à Pierrelatte)



Rénover l'habitat, inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique
(18 mars 2022 à La Baume-de-Transit)



Urbanisme et construction durable
(11 mars 2022 à Solérieux)

CCDSP
Communauté de Communes
Drôme Sud Provence

Figure 3 : Les ateliers de co-construction du plan d'action du PCAET

Le plan d'actions a fait l'objet de discussion et validation au sein de :

- L'équipe projet,
- Du comité des partenaires le 7 mars 2023,
- De la commission des élus le 8 mars 2023.

I.1.2 REUNION PUBLIQUE

La mobilisation et l'association des habitants du territoire, outre la consultation publique réglementaire, s'est faite au travers d'une réunion publique qui s'est déroulée à Saint-Paul Trois Châteaux le 28 septembre 2022.



Après une présentation des points importants du diagnostic territorial, chaque participant à la réunion a été invité à faire des propositions d'actions concrètes de transition énergétique/écologique dont il souhaiterait en priorité l'amplification ou la réalisation nouvelle dans le territoire pour :

- Se déplacer,
- Se loger,
- Consommer (alimentation, énergie, etc...)
- Produire et travailler
- Ce qu'il ne veut pas pour le territoire.

La synthèse de ces propositions est résumé dans les tableaux suivants :

SE DEPLACER		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Développer l'offre de transport en commun	Maillage territorial, Améliorer l'accès aux gares, Minibus, Charrettes à cheval, Triporteurs, Améliorer la lisibilité des horaires, Bus pour les salariés du Tricastin, Navettes entre les communes et inter-entreprises (entre EDF et AREVA), Mettre des navettes électriques gratuites à Pierrelatte et Saint-Paul et entre les communes, Utiliser le transport scolaire pour les autres personnes souhaitant se déplacer, Gratuité des transports en commun,	22
Mettre en place du co-voiturage	Développer des aires de co-voiturage et des RDV bla-bla car,	11

	Subventionner le co-voiturage, Créer des lignes de covoiturage sur des axes dédiés	
Développer l'usage du vélo et de la marche	Entre les communes : pistes cyclables sécurisées, voies vertes, passerelles vélo pour traverser du canal, Un plan vélo avec des moyens, Mettre des parkings à vélo dans les centres-villes	28
	Favoriser l'achat de vélo notamment électrique	2
Limiter et/ou réguler les transports routiers	Nationaliser les autoroutes,	1
	Relancer le fret ferroviaire, Privilégier le fluvial	4
	Taxer les trajets en voiture inférieurs à 10 km.	1
	Mettre un péage pour les camions sur les routes de la CCDS	1
Réduire les besoins de déplacement	Réduire les déplacements en créant de l'activité dans les zones habitées	1
	Favoriser le télétravail	1

SE LOGER		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Favoriser les énergies renouvelables	Photovoltaïque même en secteur sauvegardé, obligation de mettre des panneaux PV, Réaliser un plan de déploiement du PV, Aide au photovoltaïque, Développer les réseaux de chaleur/froid en particulier dans les centres-villes, Prévoir des chaufferies collectives	13
Economiser l'eau	Aides à la récupération d'eau de pluie	4
Economiser l'énergie	Isoler les logements notamment sociaux, Rénover les logements anciens notamment des plus démunis, Donner des aides à l'isolation	5
	Favoriser les maisons neutres ou positives	2
Construire des habitats participatifs et/ou alternatifs		2
Adaptation au changement climatique	Prévoir des logements pour les réfugiés climatiques	1

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, STOCKER LE CARBONE		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Végétalisation	Réserver des zones vertes, planter des arbres, développer les espaces verts autour des logements collectifs,	12

	Végétaliser les cours d'école, Créer des ombrages, Planter des arbres dans les zones industrielles et commerciales, Encourager le reboisement d'espaces bétonnés,	
Réduire ou adapter les constructions pour économiser le foncier, Créer des espaces réservés	Favoriser l'occupation des logements vacants, Réhabiliter les logements anciens, Arrêter les constructions individuelles, Créer des habitats réversibles qui n'ont pas d'impact irréversible sur les sols, Préserver les terres agricoles, Préserver les espaces naturels,	8
Economiser l'eau	Entretien des réseaux	1
Favoriser le stockage du carbone	Favoriser une agriculture différente qui stocke du carbone, Planter des arbres pour stocker,	2
Aménager les horaires	Modifier les créneaux horaires des services publics et des entreprises en période estivale	1

CONSOMMER (Alimentation, énergie, déchets,)		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Favoriser le compostage	Distribuer des composteurs en zone extra-urbaine, Mettre en place le compostage collectif par quartiers	4
Méthaniser les déchets		1
Réduire la production de déchets	Favoriser le vrac, les emballages réemployables, Mettre en place des mini-jardins, Mettre en place une tarification incitative	4
Développer les circuits courts et les commerces de proximité	Soutenir les coopératives consomm'acteur, les AMAP, Créer une charte citoyenne encourageant à consommer local	12
Favoriser une alimentation plus saine et durable	Consommer moins de viande, Créer une sécurité sociale alimentaire, Alimentation locale pour les écoles et les EPHAD	3
Mettre en place une politique foncière agricole	Constituer des réserves foncières pour la production alimentaire, Inciter à l'installation des jeunes agricoles,	4

PRODUIRE ET TRAVAILLER (Tertiaire, Industrie, services publics, ...)		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Développer l'agriculture locale et bio	Planter des haies fruitières, Développer la permaculture et les micro-fermes en polyculture, Développer le maraichage, subventionner les fruits et légumes bio et/ou locaux	6
Favoriser l'économie locale	Relancer les petites industries non polluantes	
Créer une monnaie locale		1
Favoriser l'artisanat		1

Eteindre l'éclairage public la nuit	Eclairage des ronds-points et des bâtiments, Eteindre toutes les lumières la nuit, Eclairage avec détecteur de mouvement, Eteindre les enseignes, Limiter les décorations de Noël	11
Développer les énergies renouvelables	Obliger les industries et magasins à équiper leur toiture en photovoltaïque, Equiper les piscines de photovoltaïque, Installer du PV sur les bâtiments publics et les parkings	7
Isoler les bâtiments publics		2
Diminuer la climatisation dans le tertiaire		1

GOVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Eduquer à la transition écologique	Enseigner très tôt à la consommation locale et à la sobriété, Adopter une communication non punitive autour des actions pour le développement durable	2
Fixer des objectifs plus ambitieux au PCAET	S'aligner sur les objectifs nationaux	4
Mettre en place des instances citoyennes	Mettre en place le conseil de développement de la CCDSP, Créer une instance citoyenne autour du PCAET	3
Faire des référendums	Notamment pour l'échangeur, Développer des consultations publiques dans les communes	3
Mettre en œuvre les 140 mesures de la convention citoyenne pour le climat		1

CE QUE JE NE VEUX PAS POUR LE TERRITOIRE		
THEMATIQUES	REMARQUES	NOMBRE D'OCCURENCE
Arrêter le projet de sortie d'autoroute à Saint-Paul		26
Plus d'artificialisation des sols		4
Pas de nouvelles éoliennes	Dans les zones d'industrielles	1
Interdire les voitures en ville		1
Pas d'EPR		3

Un certain nombre de ces propositions avaient déjà été identifiées lors des ateliers de co-construction avec les acteurs socio-économiques ou ont été prises en compte pour orienter et prioriser le plan d'action.

I.2 STRUCTURATION

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- Objectifs stratégiques,
- Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activité et par filières de production d'énergie renouvelables et de récupération,
- Actions.

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire ce plan.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associées peuvent concerner plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction de cet objectif stratégique, les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche-actions, les impacts (faible, moyen, fort) sur les items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production d'énergies renouvelables, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaires local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité, ...).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter est indiquée dans le rapport de stratégie.

I.3 LIEN AVEC LA STRATEGIE ET INTENTION DU PLAN D'ACTION

D'un point de vue temporel, le plan d'actions du présent PCAET et de ceux qui suivront s'inscrivent aux horizons suivants :

- Des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision stratégique à l'horizon 2050),
- Des objectifs opérationnels chiffrés qui découlent de cette vision à long terme et qui ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions de ce premier PCAET 2023-2028 participent donc à l'atteinte de ces objectifs mais ne prétendent pas à elles seules à leur atteinte. En effet, c'est la succession des différents PCAET d'une durée de six années chacun, et ce jusqu'en 2050, qui devra permettre de contribuer à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire. Par ailleurs, la totalité des actions du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique ne sont pas à ce jour connues et d'autres actions qui n'y sont pas intégrées contribueront également à l'atteinte de ces objectifs.

La programmation des actions de ce premier PCAET est considérée comme une phase d'émergence ou de premiers pas des filières/actions et de constitution de communautés territoriales de travail autour des thématiques relevant du PCAET. Cette première étape a été voulue, en termes d'objectifs, pragmatique et réaliste en considérant la situation actuelle de développement de ces filières/actions dans le territoire et des acteurs qui peuvent y être impliqués.

Dans cet esprit, chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront de préciser certains volets des actions notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

Dans ce sens, des intitulés parfois relativement larges ou génériques ont été retenus pour certaines fiches action afin qu'ils restent cohérents avec des évolutions possibles de leur contenu. Le plan d'action a été considéré comme un outil vivant dont le contenu programmatique pourra évoluer durant les six années qu'il couvre.

En conclusion, ce premier PCAET est une première étape de mise en mouvement et de constitution de communautés de travail pour engager le territoire vers la transition écologique et énergétique. Les PCAET suivants (par période de six ans) devront permettre de passer à une phase de massification d'élargissement et/ou de massification des filières/actions.

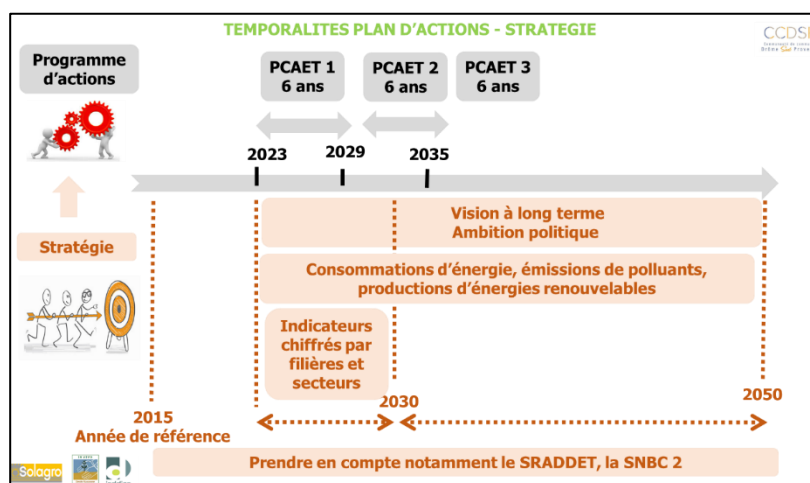


Figure 4 : Temporalités du plan d'action et des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET (Source : IN VIVO)

Soulignons également, qu'à ce stade de la programmation, les indicateurs d'impact attendus en termes de réductions des consommations d'énergie et de polluants atmosphériques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ... n'ont pas été estimés car dans bien des cas les données projetées permettant de les évaluer ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire et leur estimation aurait représenté une somme de travail qui compte tenu des moyens budgétaires disponibles pour élaborer ce premier PCAET n'était pas envisageable. Rappelons également le niveau d'incertitude lié à ce type d'exercice.

Il a donc été préféré de mener une première évaluation d'impact des actions lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET à partir des données réelles qui seront recueillies. Cette évaluation permettra, le cas échéant, de les réorienter pour s'assurer de leur cohérence avec les objectifs stratégiques.

STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	CCDSP
	Etudier l'opportunité de réaliser une (ou des) OPAH pour les centres anciens	CCDSP
	Rénover le parc d'habitat social	CCDSP
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics	CCDSP/Communes
	Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public	Communes
	Mettre les marchés publics en cohérence avec le PCAET	Communes
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	Informier et accompagner les entreprises	CCDSP
	Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire	CCDSP/Atout Tricastin
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels.	Planifier les mobilités	CCDSP
	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable	CCDSP
	Développer la voiture partagée (covoiturage, navette) et le transport en commun	CCSSP
	Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs	Communes/SDED
1.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	Intégrer des objectifs Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement/construction	CCDSP
	Réaliser des bâtiments publics exemplaires	CCDSP

OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	Redynamiser le réseau de chaleur de Pierrelatte et étudier l'opportunité de développement de réseaux complémentaires	CCDSP
2.2 Développer l'électricité renouvelable	Localiser les zones adaptées d'implantation du solaire photovoltaïque	CCDSP
2.3 Développer la méthanisation	Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation	CCDSP

OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	Promouvoir un système alimentaire territorial durable	CCDSP
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire	CCDSP
3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés	CCDSP

**OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 :
S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE**

OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	Disposer d'une vision stratégique des besoins et ressources en eau	CCDSP
	Gérer durablement l'alimentation en eau potable	CCDSP
4.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	Faire évoluer les pratiques agricoles	Chambre d'Agriculture
4.3 Adapter les activités touristiques	Favoriser une économie touristique résiliente	CCDSP
4.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé	Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé	Communes
	Prévenir et lutter contre les espèces invasives	Communes
	Réduire l'usage des pesticides et de la fertilisation azotée chimique	CCDSP
4.5 Prévenir l'impact des risques naturels	Prévenir les feux de forêt	Communes / DDT
	Prévenir les inondations et le ruissellement	SMBVL / SMEA / CCDSP
	Informier et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles	CCDSP

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LES CITOYENS		
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION	COORDINATEUR (S)
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	Intégrer les citoyens dans les démarches d'élaboration des projets	CCDSP
5.2 Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET	Communiquer et sensibiliser sur la transition énergétique et écologique	CCDSP / Communes
	Animer un comité de suivi du PCAET	CCDSP
	Déployer un challenge territorial de l'exemplarité	CCDSP / Communes

I.4 STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le PCAET va amener progressivement l'intercommunalité à relire l'ensemble de sa politique à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées dans chaque politique sectorielle (habitat, transport, aménagement, etc., ...) constitue un socle important de cette politique. Cependant, il paraît indispensable de réaliser un effort financier supplémentaire conséquent, qui ne peut consister en la seule réaffectation de crédits existants.

Les budgets indiqués dans les fiches actions sont donnés seulement à titre indicatif et feront l'objet, le cas échéant, d'ajustement dans le cadre de la mobilisation de crédits non connus ou précisés à ce jour émanant d'autres financeurs (AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, CRTE, ...).

I.5 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET repose sur les instances de pilotage mises en œuvre pour son élaboration et de différents indicateurs.

I.5.1 INSTANCES DE PILOTAGE ET VALIDATION

Trois instances permettent de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **L'équipe projet**

L'équipe projet est composée de l' élu référent et de la technicienne en charge du projet.

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé d'un représentant de chaque commune.

- **Le comité des partenaires**

Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

I.5.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'action au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base de données régionales :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kT eqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (tonnes de polluant /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2017 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque porteur suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe projet, qui assure le reporting ans les instances de suivi. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

Le dispositif de suivi des actions répond aux objectifs suivants :

- Coordinateur la mise en œuvre du plan d'actions pendant sa durée de vie (assurer un suivi de la réalisation des objectifs du plan, valider, réorienter ou abandonner les actions),
- Apporter un regard transversal à sa mise en œuvre,
- Apprécier la gouvernance du projet et les partenariats en cours,
- Documenter de manière synthétique les actions engagées,
- Améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs, financeurs et acteurs du territoire,
- Animer et fédérer les élus, acteurs du territoire,
- Disposer d'éléments de communication,
- Fournir des éléments pour des évaluations plus ciblées (champs d'activité ou actions particulières qui paraîtraient mériter un approfondissement).

Ce suivi consistera à situer l'avancement du projet dans le temps en s'appuyant sur une observation et une analyse annuelle. Il permettra d'apprécier la réalisation et les résultats directs des actions du plan.

Ces indicateurs seront compilés dans un tableau de bord afin de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme. Il pourra également être utilisé pour assurer de façon continue la mobilisation des acteurs du territoire.

I.5.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont faits :

- Au fil de l'eau par chaque coordinateur d'action,
- Lors de la revue annuelle de chaque action,
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en équipe projet et en commission des élus.

Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les coordinateurs des actions, qui lui transmettent les données relatives aux indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis aux instances de pilotages qui préconisent si besoin de réorienter des actions ou de relancer des coordinateurs et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

I.5.4 COORDINATEURS, PORTEURS/OPERATEURS ET PARTENAIRES

Les fiches-actions attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

- **Coordinateur(s)**

Il s'agit des entités assurant la coordination de l'action. Lorsqu'il s'agit de l'intercommunalité, les élus et des techniciens référents de l'action sont mentionnés. Dans certains cas, ils peuvent être coordinateurs de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la réalisation ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son porteur/opérateur.

- **Porteur/porteurs/opérateurs(s)**

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation en lien avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, ils définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage).

- **Partenaire(s)**

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par son porteur/opérateur.

II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

II.1 RENOVER L'HABITAT, FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE, REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions du premier PCAET contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
RENOVER L'HABITAT			
1 750 équivalents maisons individuelles rénovées basse consommation	14 % des maisons individuelles	175 maisons/an	-20,5
1 300 équivalents appartements rénovés basse consommation	28 % des appartements	130 appartements /an	-7,7
4 600 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	26 % des ménages	460 ménages /an	-7,7
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
760 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	63 % du potentiel	450	+9,1
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
4 600 équivalents logements équipés	45 % du potentiel	460 logements/an	+9,1
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
1 900 équivalents maisons ou 360 équivalents bâtiments équipés	14 % du potentiel	190 équivalents maisons /an ou 36 équivalents bâtiments /an	+59,1
PROMOUVOIR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS PERFORMANTS			
Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	-

ACTION N° 1.1.1

Renforcer l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action s'inscrit dans le cadre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) mis en œuvre depuis 2021 à l'échelle Sud Drôme par les intercommunalités Drôme Sud Provence, Montélimar Agglomération, CC Dieulefit-Bourdeaux, CC Enclave des Papes-Pays de Grignan et CC Baronnie en Drôme Provençale, sous l'impulsion et des financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

D'un point de vue opérationnel, à ce jour, une convention est passée avec le CEDER pour mener les actions d'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur habitat. Le CEDER, en tant qu'porteur/opérateur France Renov' est la porte d'entrée des porteurs de projet. Selon les profils, il peut ensuite aiguiller vers d'autres porteur/porteurs/opérateurs, de type ANAH par exemple. Pour la CCDSP, entre 2021 et 2023, il est prévu 1 347 contacts de 1^{er} niveau, 1 212 conseils personnalisés (travaux projetés, aides selon revenu, ...), 190 accompagnements de ménage dans la rénovation (études de devis, ...), 4 accompagnements de copropriétés, 5 accompagnements de rénovation en BBC.

Cet accompagnement est complété d'actions spécifiques du CEDER ou d'autres porteur/porteurs/opérateurs en direction des ménages en situation de précarité énergétique consistant à réaliser des visites à domicile et des animations en lien avec des acteurs sociaux du territoire.

En parallèle, des actions de communication/sensibilisation sont prévues à destination des ménages ainsi que des opérations à destination des acteurs économiques, notamment des entreprises du BTP pour structurer la filière pour répondre à la demande. D'autres de type d'acteurs comme les agences immobilières, les banques, etc. seront contactés en tant que relais d'information.

Une attention particulière dans les différents accompagnements sera portée sur :

- La promotion des appareils de chauffage au bois performant et des autres énergies renouvelable (solaire thermique, pompe à chaleur et photovoltaïque),
- L'adaptation de l'habitat au changement climatique ;
- La lutte contre l'habitat indigne qui permet d'améliorer la qualité des logements et participe à leur meilleure performance énergétique.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CEDER		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : responsable des conseillers France'Renov		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires occupants ou bailleurs.	Porteur/porteurs/opérateurs ANAH		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none">- Convention inter-EPCI fixant les conditions de portage du SPEEH- Convention d'objectifs et de moyens entre le CEDER et la CCDSP.		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

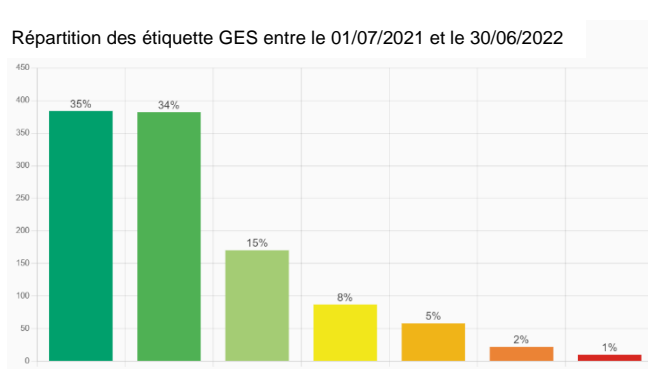
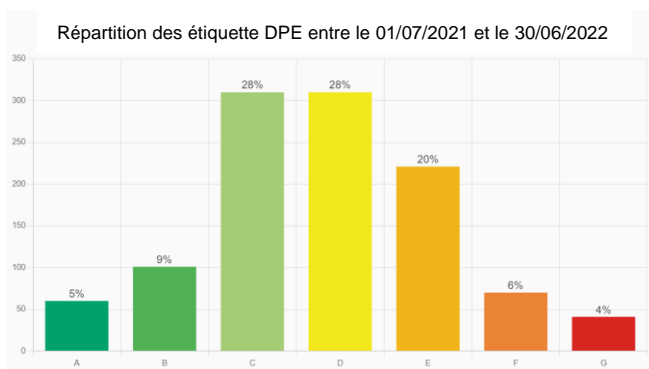
2023	- Mise en œuvre du programme défini dans la convention inter-EPCI 2021-2023
2024	- Révision et mise en œuvre du programme selon l'évolution du dispositif de la Région
2025 à 2028	- Mise en œuvre du nouveau programme

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	0,5 €/habitant/an pour CCDSPP pour le SPPEH
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	/
	Recettes/Financements	- Primes Région : 33 452 € en 2021 et 16 514 en 2022 et 2023 (EPCI) - CEE SARE (->2023) : 50% du montant des actes

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Habitat	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
% de réalisation des actes (source : CEDER)	Cf. objectifs du programme
Evolution des étiquettes des diagnostics de performance énergétique et de gaz à effet de serre (source : observatoire DPE ADEME)	Augmentation annuelle du % de DPE vers les classes les moins énergivores
Montant annuel des aides France'Renov (dhup anah-dreal)	En progression
% de travaux entrepris suite conseils du SPPEH (source : Tableau de bord SARE)	



COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	Oui
--	-----

ACTION N°1.1.2

Etudier l'opportunité de réaliser une (ou des) OPAH ou PIG pour les centres anciens

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Rénover l'habitat, y favoriser la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise à réaliser une étude d'opportunité pour connaître précisément les besoins et identifier le(s) dispositif(s) d'intervention d'amélioration du parc privé de l'habitat le(s) plus adapté(s) au territoire, notamment sur le volet énergétique. Il s'agit des dispositifs **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou PIG (Programme d'Intérêt Général)**.

Les OPAH ou PIG sont portés par les communes ou EPCI, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ils permettent aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs de mobiliser des aides financières de l'ANAH, de la Région, du Département et de la collectivité porteuse. Ces aides sont conditionnées à un critère de revenus des occupants pour les propriétaires occupants et à une obligation de conventionnement pour les propriétaires bailleurs. Ces dispositifs impliquent pour la collectivité porteuse, une participation financière aux travaux et une participation au financement de l'équipe d'animation.

Le PIG vise à répondre ou à traiter une problématique spécifique en matière d'amélioration de l'habitat, à caractère social ou technique. L'Etat peut en prendre l'initiative. Son périmètre est plus étendu que pour une OPAH : sur un EPCI, sur un canton, sur le département, ... La durée de la convention est de 1 an à 3 ans (prorogeable jusqu'à 5 ans max).

L'OPAH a un objet plus large que celui du PIG. Elle prend en compte l'ensemble des thématiques de l'ANAH (Foncier et immobilier, Lutte contre l'habitat insalubre, Energie, Copropriété, Patrimoine). L'OPAH concerne toujours un périmètre précis (périmètre à enjeux : quartiers, centres urbains anciens, bourgs ruraux dévitalisés). La convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité dure de 3 à 5 ans. En complément de l'OPAH classique, il existe une gamme d'OPAH thématiques pour des problèmes d'habitat spécifiques : OPAH renouvellement urbain (RU) ; OPAH revitalisation rurale (RR), OPAH copropriétés dégradées.

L'étude d'opportunité, pilotée par une collectivité, se traduit par une étude de connaissance qui doit permettre d'identifier ou de préciser les principales problématiques en matière d'habitat privé et de logement se posant sur tout ou partie de son territoire. Elle doit fournir à la collectivité et à ses partenaires les éléments permettant de hiérarchiser les enjeux d'une action sur le parc privé, de déterminer l'opportunité de mise en œuvre d'une opération, d'établir ses axes majeurs, d'identifier les actions spécifiques nécessaires et de proposer en conséquence des secteurs ou des thématiques prioritaires d'intervention. Les conclusions de l'étude doivent alors permettre d'élaborer le(s) cahier(s) des charges d'étude(s) pré-opérationnelle(s) et d'en préciser leur périmètre.

L'étude pré-opérationnelle qui suit est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place d'un programme. La qualité de celle-ci conditionne pour une large part la réussite de la future opération. Elle vise à définir les problématiques et le périmètre d'une opération, de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.

Le territoire peut se référer au référentiel des opérations programmées de l'ANAH : <https://fr.calameo.com/read/003588254c4e6ed2b2551>).

Il s'agirait ici de se focaliser sur les centres anciens pour lesquels les dynamiques de rénovation peuvent être plus complexes en raison par exemple de contraintes architecturales liées à la proximité de monuments historiques ou par des structures de bâtiments peu adaptées aux besoins actuels.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
CCDSP ou communes concernées	CCDSP ou Communes concernées
Référent (s) : service aménagement CCDSP ou communes	Référent (s) : service aménagement CCDSP ou communes

CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires occupants ou bailleurs.	Communes, ANAH, Département.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	- ANAH, Département.		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du ou des périmètres potentiellement concernés et sensibilisation des élus concernés (constitution d'un groupe de travail collectivités-ANAH) - Définition du projet de la collectivité concerné
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une ou plusieurs études d'opportunités sur les périmètres préalablement identifiés.
2026	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction du résultat de l'étude d'opportunité, rédaction du cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle, consultation et sélection du prestataire pour la définition du programme. - Validation du programme de l'opération.
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'opération
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'opération

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Coût de l'étude d'opportunité : 30 000 € Coût de l'étude pré-opérationnelle : à définir
	Moyens humains (ETP)	5 % d'ETP
	Investissement	Opération : Selon règlement d'intervention défini
	Recettes/Financements	A préciser avec service de l'ANAH en fonction projet

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Habitat	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de communes associées à la démarche	Toutes les communes
Réalisation de l'étude d'opportunité	1

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
-----------------------------------	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
---	-----

ACTION N°1.1.3

Rénover le parc d'habitat social

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2019, les logements HLM représentaient 11 % des résidences principales du territoire Drôme Sud Provence soit 2 059 logements. En améliorant l'efficacité énergétique permet également de réduire la précarité énergétique des habitants. Différents acteurs se sont emparés du sujet au-delà du respect des obligations réglementaires.

Pour exemple, le plan patrimonial stratégique de Drôme Aménagement Habitat comporte un volet en matière de réhabilitation énergétique avec un objectif à l'horizon 2024 de 110 logements atteignant la classe B (étiquette E de départ) sur le secteur de la CCDSP. Les principes techniques dans les réhabilitations concernent suivant les cas :

- Amélioration de l'isolation : ITE laine de roche + complexe isolant en toiture + isolation sous-face caves + ventilation performante+ remplacement de menuiseries,
- Panneaux photovoltaïques en toiture,
- Chauffe-eaux thermodynamiques,
- Chaufferie bois granulé.

Ces réhabilitations énergétiques peuvent associer d'autres enjeux tels que l'accessibilité (rénovation des salles de bains, ascenseur...) et l'amélioration du confort (création de balcons, restructuration des entrées, ...) et de résidentialisation.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Drôme Aménagement, autres bailleurs dont communes disposant de logements sociaux		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : DAH : Responsable Renouvellement Urbain Bailleurs privés : directeur service technique Communes : service technique		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Locataires du parc social			
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Politique de la ville		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Pierrelatte : Les plantades BAT 42 (28 logements) (DAH)
2024	- Saint-Paul-Trois-Châteaux : Barbière 1 (42 Logements) (DAH) - Pierrelatte : Le Claux (40 logements) (DAH)
2025 à 2028	- Programme à définir par les bailleurs et mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	-
	Investissement	-
	Recettes/Financements	-

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Habitat	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de logements rénovés (source : bailleurs sociaux)	- 110 logements entre 2022 et 2024
GWh économisés (source : bailleurs sociaux)	- A préciser après rénovation
GWh d'ENR produits (source : bailleurs sociaux)	- A préciser après rénovation

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

II.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
215 400 m ² d'équivalents bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29 % des bureaux ou commerces	21 540 m ² de bureaux ou de commerces	-20,5
339 900 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	36 % des usagers	33 690 m ²	-12,8
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
760 logements/bâtiments équipés de pompes à chaleur aérothermiques	23 % du potentiel	76	+9,1
FAVORISER LE SOLAIRE THERMIQUE			
4 600 équivalents logements équipés	45 % du potentiel	460/an	+9,1

ACTION N° 1.2.1

Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de proposer aux communes de la CCDSF une ingénierie mutualisée d'appui à l'efficacité, la sobriété, la rénovation énergétique et au développement des ENR de leur patrimoine pour l'application du décret tertiaire du 23 juillet 2019 mais également pour les autres bâtiments non concernés par le décret.

Actuellement cette ingénierie mutualisée est envisagée sous plusieurs formes :

- Soit un soutien financier pour prendre en charge l'adhésion communale aux services proposés par le SDED,
- Soit le recrutement d'un conseil en énergie partagée (CEP) par la CCDSF apportant le même type de service,
- Recours à un prestataire privé.

L'appui pourrait passer pour les communes qui le souhaitent par la définition d'un schéma directeur immobilier énergie qui permet de planifier des travaux d'amélioration de la performance énergétique mais également de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale, tout en optimisant l'occupation et l'usage de ses bâtiments.

Pour mémoire, le SDED propose deux niveaux de service d'accompagnement auprès des collectivités :

- o Adhésion "Energie Base" pour :
 - Bénéficier d'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
 - Accéder à un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti, soit à des fins d'analyse, soit pour renseigner la plateforme nationale OPERAT, dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 (« Décret Tertiaire »).
- o Adhésion « Énergie Plus » (en supplément de Energie base) pour accéder à :
 - L'analyse de ses consommations d'énergie,
 - Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage (aide à la consultation et participation financière),
 - L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
 - L'accompagnement au déroulement de projets.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSF	SDED, CCDSF		
Référent (s) : pôle aménagement	Référent (s) : selon choix retenu		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes	SDED		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Choix de la modalité de mise en place du service mutualisée d'ingénierie
2024 à 2028	- Mise en œuvre du service

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	- En fonction du nombre de communes adhérentes (option SDED, portage interne ou prestataire)
	Moyens humains (ETP)	- Si portage interne : fonction du besoin identifié des communes
	Investissement	
	Recettes/Financements	- Pas d'aide actuellement

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de bâtiments rénovés /an	- 1 par an minimum
Surface rénovée (m ²)	- A préciser a posteriori
GWh économisés	- A préciser a posteriori
GWh d'ENR produits	- A préciser a posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N°1.2.2

Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.1 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Après les bâtiments, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal » de l'ADEME et il peut représenter jusqu'à 40% de la facture d'électricité d'une commune.

Actuellement, les communes suivantes du territoire ont délégué leur compétence éclairage public territoire d'Énergie 26 SDED (TE26)

(https://www.sded.org/application/files/7616/5002/7275/PLAQUETTE_ECLAIRAGE_220X180_WEB.pdf) :

Clansayes, la Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Pierrelatte, Rochegeude, St Restitut, Solérieux et Tulette. Les autres communes restent exploitantes de leur réseau.

Dans le cadre du transfert de compétence à TE26, des diagnostics du parc d'éclairage public ont déjà réalisés et ont permis de produire des schémas directeurs. Certaines communes ont par la suite pu mettre en place l'extinction de l'éclairage public selon une programmation horaire (Ex : Clansayes, La Baume de Transit, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Rochegeude, St Restitut, Solérieux, Suze la Rousse et Tulette).

L'objectif de l'action est de poursuivre cette démarche de réduction des consommations (diagnostic, suivi d'actions, déploiement de nouvelles technologies, extinction, programmation de temps d'allumage, abaissement des puissances en cours de nuit, ...) et, par la même de réduire les nuisances lumineuses pour protéger la biodiversité.

L'action concernera prioritairement les volets suivants ;

- **Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public**

Après une phase de diagnostic du réseau d'éclairage public et d'élaboration d'un schéma directeur, il est recommandé aux communes de passer à la phase d'exécution des travaux.

- **Participer à des événements type « Le jour de la nuit »**

La nuisance lumineuse est provoquée par la qualité de l'éclairage public en place a un impact significatif sur la biodiversité et sur la disparition du ciel étoilé. Le Jour de la Nuit est un événement national dont l'objectif est d'attirer l'attention du grand public sur les conséquences de cette nuisance. Au cours de cette manifestation, de nombreuses animations sont proposées au public comme par exemple, des découvertes ludiques de la faune et de la flore, des séances d'observation des étoiles et du ciel nocturne. Les communes participantes procèdent à l'extinction d'une partie de leur éclairage public voire de la totalité.

- **Etudier l'opportunité de la mise en place d'une Trame Noire**

La trame noire représente l'ensemble des corridors écologiques empruntés de nuit par certaines espèces animales. Elle vise à favoriser un éclairage de très faible intensité voire nul. L'étude pour sa mise en place est étroitement liée à celle des trames vertes et bleues dont le code de l'environnement prévoit qu'elles prennent en compte la gestion de la lumière artificielle la nuit. L'approche est à réaliser à l'échelle du SCoT si la volonté politique le souhaite.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
TE26 Communes (pour la trame noire)	TE26 et communes concernées Communes (pour la trame noire)		
Référent (s) : responsable service éclairage public du SDED	Référent (s) : responsable service technique des communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes	TE26		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à plat des actions réalisées dans le territoire (tableau de suivi) - Retour d'expérience sur l'extinction nocturne
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation pluriannuelle des travaux - Déploiement du service proposé par TE26 - Etude de faisabilité d'une trame noire - Une opération « Le jour de la nuit »
2025 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du service proposé par TE26 - Une opération « Le jour de la nuit »

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 : en fonction des planifications communales - Opération « le Jour de la Nuit » : 1000 €/an
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 : en fonction des planifications communales - Opération « le Jour de la Nuit » : 0,1 ETP/an
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 : en fonction des planifications communales
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - CEE et aides de TE 26

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Tertiaire

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de points lumineux rénovés (par commune sur le nombre total de points lumineux) (source : SDED/communes)	- Selon les planifications communales définies
GWh économisés (source : SDED/communes)	- A renseigner à posteriori
Nombre de communes disposant d'une extinction nocturne de l'éclairage public (source : SDED/communes)	- A renseigner à posteriori
Nombre de communes associées à un événement annuel du type « le jour de la nuit » (source : CCDSP)	- A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- Communication et sensibilisation auprès des habitants avant la mise en œuvre de l'extinction
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Fort	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N°1.2.3

Mettre les marchés publics en cohérence avec le PCAET

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les achats publics donnent aux collectivités un levier important pour soutenir l'activité économique locale et impulser des changements de comportement chez les entreprises avec lesquelles elles concluent des marchés. C'est aussi un axe important de l'exemplarité publique.

L'objectif de l'action est d'accompagner la CCDSP et ses communes dans une politique d'achat écoresponsable en intégrant systématiquement dans les marchés publics d'achat de biens matériels ou de services, des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent, par exemple pour :

- L'acquisition de matériel de bureau (ordinateur, imprimante, papier...),
- Le matériel et fournitures d'entretien (y compris détergents pour le nettoyage, lubrifiants),
- Les autres marchés/achats ayant un impact sur le climat (par ex. l'alimentation, le BTP avec le recyclage des matériaux).

Il pourrait s'agir de la mise à disposition d'un recueil de clauses à insérer dans les marchés.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP		
Référent (s) : pole ressource	Référent (s) : pôle ressource		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes et CCDSP	Communes DGCCRF AURA Energie Environnement		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Création d'un groupe de travail intercommunal avec les responsables de la commande publique et mise en commun des bonnes pratiques existantes
2024	- Mise en place d'outils d'échanges de bonnes pratiques, de ressources (sourcing, benchmark, ...) concernant les achats durables et identification des pistes d'achats groupés - Réunion du groupe de travail intercommunal avec les responsables de la commande publique et mise en commun des bonnes pratiques existantes
2025 à 2028	- Maintien de la dynamique collective et des outils mis en place - Réunion du groupe de travail intercommunal avec les responsables de la commande publique et mise en commun des bonnes pratiques existantes

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	- 1000 € (outil et intervenants)
	Moyens humains (ETP)	- CCDSP : animation du groupe : 10 jours /an - Communes : équivalent > 2 jours par an
	Investissement	- 0
	Recettes/Financements	- 0

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
------------------------------------	------------------	----------

	Industrie, tertiaire, agriculture	
--	-----------------------------------	--

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Par collectivité : Part des marchés (en nombre) intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution (source : communes et CCDSP)	- Part en augmentation chaque année
- Nombre de réunions du groupe de travail (source : CCDSP)	- 1 par an (retours d'expérience, difficultés, ...)
- Fourniture des livrables (réalisation de l'outil)	- Usage des outils (nombre de publications)

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Respecter le code de la commande publique Être vigilant à l'impact budgétaire Accompagnement au changement des pratiques
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible/moyen	- Faible	- Faible

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

II.3 AMELIORER LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectif à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
215 400 m ² équivalents de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29 % du potentiel	21 540 m ² de bureaux ou de commerces	-20,5
336 900 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	36 % du potentiel	33 690 m ²	-12,8
TRANSPORT De MARCHANDISES			
31% du potentiel d'économie d'énergie	31% du potentiel	3,1%	-71,8
SECTEUR AGRICULTURE			
2 350 hectares de surface agricole utile avec des actions d'efficacité énergétique	19 % de la SAU	235 ha	-5,1
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
4 400 places de parking avec ombrières ou 26 ha sites anthropisés	38 % du potentiel	440 places /an	+11,4
1 900 maisons ou 360 bâtiments équipés	14 % du potentiel	190 équivalents maisons /an ou 36 équivalents bâtiments /an	+59,1

Le territoire comporte deux industriels de la branche Energie (ORANO et EDF) déterminants dans l'économie du territoire et qui entreprennent déjà des actions nombreuses en interne sur le volet Climat/Air/Energie. Le choix a été fait ici de s'adresser à toutes les entreprises pour essayer d'essaimer les bonnes pratiques dans l'ensemble du milieu économique du territoire.

ACTION N°1.3.1

Informier et accompagner les entreprises

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La CCDSP a établi une feuille de route économique dont l'axe 1 s'intitule « *Accompagner les entreprises locales vers la transition énergétique* ». Deux actions de cet axe concernent l'objectif opérationnel 1.3 du PCAET :

- **Créer un guichet local unique / point relai d'information et d'orientation des entreprises pour la transition énergétique et écologique** (Action 1.3 de la feuille de route économique avec un lien à faire, avec le SPPEH pour l'accompagnement du petit tertiaire privé fiche 1.1.1)

Il s'agit de doter le territoire d'un guichet unique / point relai d'information et d'orientation vers les aides et dispositifs en faveur de la transition énergétique et écologique des entreprises. L'objectif est notamment de :

- Disposer d'un espace ressource centralisant l'information à destination des entreprises,
- Accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire grâce à une meilleure connaissance et une plus forte mobilisation des dispositifs existants.

Pour mémoire,

- Le service public de la performance énergétique de l'habitat peut accompagner techniquement les rénovations des bâtiments qualifiés de « petit tertiaire » (hors décret tertiaire) dont les caractéristiques sont proches de celles des logements qui ne présentent donc pas de contrainte particulière en matière de spécificités techniques ou qui ne nécessitent pas l'appui de techniciens spécialisés.
- La CCI et la CMAR proposent un ensemble de prestations d'accompagnement à promouvoir auprès des entreprises :
 - Visite énergie,
 - Diagnostic Ecoflux,
 - Etude mobilité,
 - Pré-diagnostic économie circulaire,
 - Mise en place de projets de transition écologique
- **Disposer d'un règlement d'intervention pour la mise en place d'une aide à la transition énergétique des entreprises** (Action 1.4 de la feuille de route économique)

L'objectif est de compléter lorsque cela s'avère pertinent les dispositifs nationaux et régionaux existants.

Exemple de critères de sélection des projets : production d'énergies renouvelables, réalisation d'économies d'énergies, sobriété foncière, récupération des eaux pluviales et/ou usées, économie circulaire, aménagements paysagers favorisant la biodiversité et désimperméabilisation des sols, ...

Un retour d'expériences et une capitalisation seront menés à partir des actions déjà engagées, notamment par les grands groupes du territoire.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP		
Référent (s) : service économie	Référent (s) : service économie		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	CCI, CMAR et association d'entreprises.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Feuille de route économique de la CCDSP		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<p>a) Créer un guichet local unique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail interinstitutionnel (CMAR, CCI, Ademe, Région et autres gestionnaires de dispositif d'aides en direction des entreprises). - Définition des modalités de portage du guichet unique avec les partenaires relais <p>b) Règlement d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail préalable de caractérisation des aides existantes et des « trous dans la raquette » pour adopter le juste positionnement de l'aide locale (logique de complémentarité et/ou d'effet levier vis-à-vis des aides existantes) - Formalisation d'un projet de règlement d'intervention - Soumission du projet de règlement d'intervention à la Région pour autorisation de mise en place d'une aide directe aux entreprises - Délibérations de la CCDSP - Communication en faveur de la mobilisation de l'aide par les entreprises
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du guichet unique et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - Appel à projets et valorisation des actions - Mise en place des aides aux diagnostics (fonctionnement)
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - Appel à projets et valorisation des actions - Gestion des aides aux diagnostics (fonctionnement) et des aides à l'investissement.
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - Appel à projets et valorisation des actions - Gestion des aides aux diagnostics (fonctionnement) et des aides à l'investissement.
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - Appel à projets et valorisation des actions - Gestion des aides aux diagnostics (fonctionnement) et des aides à l'investissement.
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - Appel à projets et valorisation des actions - Gestion des aides aux diagnostics (fonctionnement) et des aides à l'investissement.

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<p>a) Guichet unique :</p> <p>Délégation (budget SPPEH pour certaines entreprises tertiaires) + budget communication 3 000 € + ressources additionnelles en phase d'ingénierie (stagiaire / recensement des aides) et de déploiement (service civique / action de terrain pour « aller-vers» les entreprises) (10 000 €/an)</p> <p>b) Aide à la transition énergétique et écologique des entreprises :</p> <p>Accompagnement / diagnostics énergétiques des entreprises</p>
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - 0,2 ETP (à voir en fonction des attentes des élus)
	Investissement	<p>c) Règlement d'intervention : Dotation à déterminer sur la base des critères d'intervention et de l'ambition portée par la CCDSP</p>
	Recettes/Financements	<p>a) Financements accordés par les partenaires du SPPEH</p>

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Industrie, Tertiaire

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'entreprises ayant été en contact avec le guichet unique / point relai (source : CCDSP)	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'entreprises accompagnées par le SPPEH par an (source : CEDER)	- Selon programme annuel
- Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide au diagnostic	- Selon objectif fixé
- Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide à l'investissement	- Selon objectif fixé - Indicateur de résultat conso gaz/électricité observées sur le territoire (Source : ENEDIS, ORE)
- Suivi de la répartition des étiquettes énergétiques (source : observatoire ADEME)	- Amélioration des étiquettes

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	En fonction des ressources affectées à l'action on pourra aller du simple point d'information jusqu'au guichet unique.
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Faible à forte

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N° 1.3.2

Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire comporte des entreprises notamment celles liées à la branche industrielle de l'énergie qui disposent de plans d'actions significatifs sur les thématiques relevant du PCAET.

L'objectif de l'action consiste à :

- Mieux faire connaître les actions vertueuses (réseaux sociaux, lettre d'information, vidéos, ...) des entreprises de toute taille
- Partager ces expériences avec les autres entreprises du territoire pour faciliter l'essaimage ou la mutualisation de certaines actions,
- Renforcer l'image innovante du territoire notamment en matière d'énergie,
- Orienter les actions des entreprises pour qu'elles répondent, dans la mesure du possible, aux objectifs du PCAET,
- Faciliter le reporting du rôle du secteur des entreprises dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP et Atout Tricastin		
Référent (s) : service économie	Référent (s) : service économique et Président/Animateur d'Atout		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	CCI, CMAR		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Feuille de route économique de la CCDSP		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Réunion entre la CCDSP et Atout Tricastin pour préciser les objectifs, les modalités et le calendrier de l'action.
2024	- Elaboration, diffusion et analyse d'une enquête (questionnaire, ...) auprès des entreprises du territoire pour identifier les actions exemplaires - Communication sur les résultats de l'enquête - Valorisation des actions vertueuses - Identification d'actions potentiellement mutualisables entre entreprises
2025 à 2028	- Réunion du GT entreprises / CCDSP pour identifier les nouvelles actions - Valorisation des actions vertueuses

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	- 5 000 € pour la valorisation et la création d'un évènement annuel - Subvention Atout Tricastin (à inclure dans convention de partenariat)
	Moyens humains (ETP)	- 0,1 ETP CCDSP et 0,1 ETP Atout Tricastin (pour animation et interface avec club des entreprises)
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'entreprises participants à la mise en commun des informations (source : Atout Tricastin et CCDSP)	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'entreprises valorisées (source : CCDSP)	-
- Actions mutualisées (source : Atout Tricastin)	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Faible

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

II.4 FAVORISER LES ALTERNATIVES A L'AUTO-SOLISME ET LES CARBURANTS/MOTORISATIONS ALTERNATIFS

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
7 100 équivalents actifs n'utilisant plus leur voiture (report modal : TC, modes actifs) ou leur voiture seul pour se rendre au travail (co-voiturage)	43 % des actifs	710 actifs/an	-15,4
5 100 véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	26 % des véhicules	510 véhicules /an	-25,6

ACTION N° 1.4.1 Planifier les mobilités

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La planification de la mobilité est indispensable pour disposer d'une vision d'ensemble, stratégique, à plus long terme, intégrant les multiples acteurs de la mobilité. Des documents de planification aident à mettre en cohérence les actions de différents acteurs, de co-construire des scénarios avec usagers et partenaires, et de créer une offre de mobilité lisible.

- **Mettre en place une animation/coordination territoriale sur les plans de mobilité inter-entreprises**

Au titre de l'exemplarité, les collectivités territoriales peuvent se positionner comme modèles et acteurs du changement des pratiques à travers l'élaboration d'un plan de mobilité des administrations.

Dans un second temps, il convient de définir une stratégie pour encourager et accompagner les entreprises dans la mise en place de leur PDME. Des PDME à l'échelle de zone d'activité permettent de mutualiser les moyens. Les actions à engager par la collectivité pour accompagner les entreprises sont les suivantes :

- Identifier un conseiller en mobilité et définir ses missions d'intervention auprès des employeurs,
- Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs avec une stratégie validée politiquement,
- Travailler avec le service économie pour identifier les entreprises et le bon interlocuteur,
- Être partie prenante pour la mise en place des actions et dialoguer avec les entreprises.

Ce qui est en place au niveau des grandes entreprises phares sera capitalisé pour diffuser sur les autres entreprises à l'échelle de zone d'activité.

- **Elaboration du schéma directeur cyclable** (*mise en œuvre Cf. fiche 1.4.2*)

Le schéma cyclable est lancé, la fin de son élaboration est prévue pour mi-2023. Ce schéma contiendra un plan d'investissement. La collectivité doit s'assurer que ce plan d'investissement soit respecté, c'est-à-dire que les aménagements et services soient réalisés. Les réalisations d'aménagements ou la création de nouveaux services doivent s'accompagner de mesures de communication.

- **Réaliser un plan de mobilité intercommunal simplifié**

Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires moins denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Il s'agit pour le territoire d'un document stratégique de planification permettant une optimisation de la mobilité de ses habitants et de ses visiteurs, en fonction de leurs besoins, dans un esprit d'amélioration des conditions environnementales et économiques et de la concertation. Le PdMS permet d'intégrer les attentes et objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités mais n'impose pas de formalisme particulier. Elaboré en lien avec la Région (AOM), le plan portera :

- Sur les déplacements internes, en tenant compte des différents bassins de vie,
- Sur les déplacements depuis et vers les territoires de proximité et plus lointains (prise en compte des éventuels schémas de mobilité des territoires voisins afin de proposer une stratégie harmonieuse),
- Sur tous les modes de transport : véhicules individuels thermiques et à motorisation alternative, voitures partagées, transports en commun, mobilités actives, « démobilité », ...
- En veillant à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes actifs (Intermodalité) notamment sur les points stratégiques (gares, échangeurs, ...).

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
CCDSP	Entreprises, CCDSP
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : référents mobilité des porteurs/opérateurs
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Résidents, actifs, entreprises, visiteurs	Région en tant qu'AOM, Département, communes, Dromolib, prestataires de services vélo, SNCF

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	PDME, schéma cyclable, plan de mobilité simplifié		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	Schéma cyclable	Autres	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un conseiller communautaire délégué à la mobilité, interlocuteur pour les entreprises - Identifier les zones d'activités et les entreprises à intégrer dans les plans de mobilité - Fin d'élaboration du schéma cyclable (<i>mise en œuvre : Cf. fiche 1.4.2</i>) - Elaborer un plan de mobilité des administrations dont CCDSP
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'élaboration des plans de mobilité inter-entreprises, via un bureau d'études - Lancer le plan de mobilité simplifié : consultation, lancement de l'étude
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'élaboration des plans de mobilité inter-entreprises - Fin de l'élaboration du plan de mobilité simplifié (<i>mise en œuvre : Cf. fiche 1.4.3</i>)
2026 à 2027	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en œuvre des plans de mobilité inter-entreprises - Mise en œuvre du plan de mobilité simplifié

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration schéma cyclable : 43 500 € - Participation aux PDME (entreprises moins 50 salariés) : selon arbitrage - Plan de mobilité simplifié : 50 000€
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des plans de mobilité inter-entreprises : 0,1 ETP - Elaboration du schéma cyclable : 0,5 ETP - Elaboration du plan de mobilité simplifié : 0,25 ETP
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Selon arbitrage sur les schémas
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma cyclable : programme AVELO 2 - Autres études : dotations de l'Etat aux territoires, démarches contractuelles (fonds européens...)

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Economie, urbanisme, tourisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'entreprises et de salariés impliqués dans les plans de mobilité (source : CCDSP)	
Report modale dans les entreprises avec PDME (source : entreprises)	
Elaboration des schémas (source : CCDSP)	2

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de la collectivité d'élaborer plusieurs documents de planification en même temps - Planifier des projets ambitieux mais en adéquation avec les capacités financières
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE

TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
<ul style="list-style-type: none"> - PDME : faible - Schéma cyclable : élevé - PdMS : moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - PDME : moyen - Schéma cyclable : moyen - PdMS : élevé 	<ul style="list-style-type: none"> - PDME : faible - Schéma cyclable : moyen à élevé - PdMS : moyen à élevé
ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE		OUI

ACTION N° 1.4.2

Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Comme dans la plupart des territoires, on observe un taux d'utilisation de la voiture très élevé, même sur des courtes distances. Ainsi, en 2019, 84% des déplacements domicile-travail intracommunaux dans la CCDSP sont réalisés en voiture. Un potentiel de report modal vers les modes actifs existe. Il aurait un impact très positif en termes de santé, d'environnement, de qualité urbaine, de budget des ménages etc. Le territoire est d'ailleurs également attractif pour la pratique loisir du vélo, à la journée ou en itinérance, mais les retombées sont actuellement encore peu élevées.

Les besoins des cyclistes pour des déplacements quotidiens à l'échelle communale ou intercommunale peuvent être synthétisés comme suit :

- **Rouler en sécurité** : infrastructures cyclables dédiées, voiries partagées et apaisées, itinéraires de loisir attractifs.
- **Se procurer un vélo** : neuf ou occasion, aides à l'achat, location courte ou longue durée.
- **Savoir faire du vélo** : ateliers de remise en selle, vélo école, ...
- **Trouver son chemin** : jalonnement, plans, applications
- **Stationner son vélo** : arceaux pour le stationnement courte durée, consignes sécurisées pour le stationnement longue durée, ...
- **Réparer et entretenir son vélo** : vélocistes, ateliers d'autoréparation, ateliers de réparation mobiles.
- **Être encouragé et stimulé** : communication, promotion et sensibilisation, évènements, défis, ...

Le schéma cyclable intercommunal en cours d'élaboration sera le document de référence pour ces actions. Il assurera une cohérence à l'échelle de la communauté de communes et en lien avec les territoires voisins. En ce qui concerne les services, la plupart d'entre eux seront sans doute portés par la CCDSP, avec l'appui des communes. Pour les infrastructures, en revanche, le schéma de DSP définira les grands axes en lien avec les besoins des habitants et les projets des communes mais la réalisation de ces aménagements et la conception/réalisation du maillage plus fin incomberont aux collectivités compétentes en matière de voirie (communes, département), l'intercommunalité pouvant apporter des financements en fonction des orientations prises.

Le rôle de CCDSP sera dans un premier temps l'animation du schéma cyclable en s'appuyant aussi sur les communes qui peuvent aussi être engagées dans des démarches de pédibus ou de création de stationnements.

Cette fiche se concentre sur les actions générales à réaliser par la CCDSP après la validation du schéma cyclable :

- S'assurer de la mise en œuvre du schéma cyclable, lien avec les collectivités compétentes
- Former les acteurs locaux dans le réaménagement du réseau viaire, dans la conception d'aménagements cyclables, dans la refonte des plans de circulation ; les conseiller et les orienter vers les ouvrages de référence
- Aider les communes à rechercher les financements
- Mettre en place les services qui auront été jugés opportuns dans le schéma cyclable

Pour favoriser la marche à pied, les leviers, qui trouvent une réponse à l'échelle communale, peuvent être l'apaisement général et ambitieux des centres-villes, des aménagements qualitatifs des espaces publics, l'amélioration du confort thermique, de bonnes conditions d'intermodalité, la réduction des distances par un urbanisme de proximité.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Volet services : CCDSP/communes	Pour les services : CCDSP / communes
Volet infrastructures : communes/Département	Pour les infrastructures : communes/CD26

Référent (s) : pôle aménagement	Référent (s) : référents mobilité des porteurs/opérateurs		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Résidents, actifs, scolaires, visiteurs	Région, département, communes, associations locales de cyclistes, professionnels du vélo, CAUE		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Schéma directeur cyclable (étude lancée en 2022)		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	Elaboration du schéma cyclable		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du schéma directeur cyclable - Mise en œuvre des services définis dans le schéma cyclable - Appui des acteurs locaux dans la mise en œuvre du schéma cyclable - Evaluation des services

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Fonction des services identifiés dans le schéma cyclable et de leur envergure
	Moyens humains (ETP)	Appui des acteurs locaux dans la réalisation du schéma cyclable : 0,5 ETP
	Investissement	Seront définis dans le schéma cyclable Infrastructures portées par les communes et le CD26, participation CCDSP à définir
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet de l'Etat - Alvéole Plus (stationnement) - Région - Département de la Drôme - DETR/DSIL

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	Tourisme, urbanisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Part modale piéton des déplacements domicile travail intracommunaux (source : INSEE)	Part modale en augmentation
Part modale vélo des déplacements domicile travail (source : INSEE)	Part modale en augmentation
Budget politique cyclable (euros/hab.an) (source : porteurs de projets)	Valeur limite : 5 euros/hab.an Valeur cible 15 à 30 euros/hab.an (source : observatoire des mobilités actives, ADEME 2016)

<p>Km de voiries aménagées pour les cycles /1000hab (source : communes)</p> <p>(pistes le long de la voirie, bandes cyclables et couloirs bus autorisés aux vélos, les zones 30, les aires piétonnes, hors aménagements hors voiries...). Les aménagements à double-sens compte pour 1, les sens unique pour 0,5)</p>	<p>Valeurs limites : 0,8 km/1000 hab.</p> <p>Valeurs cibles (objectif) : 1,5 km/1000 hab.</p> <p>Valeurs de références basées sur un traitement des données du Club des villes et territoires cyclables, dans le cadre de l'Observatoire des mobilités actives, enquête 2015-2016.</p>
<p>Nombre de places de stationnement vélo / 100 habitants (sources : communes)</p> <p>(arceaux sur l'espace public, consignes ou boxes à vélos, stationnements vélos en gare, en parking automobiles... hors râtelier vélo ou « pince-roues » sur l'espace public)</p>	<p>Valeurs limite : 1 /100 habitants</p> <p>Cible : 3/100 habitants (valeur actuelle : 1.6/100 habitants)</p>

<p>COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les riverains, commerçants, usagers et non-usagers du vélo - Communication et pédagogie - Pour les services : définition claire des cibles - Ne pas entrer en conflit avec la place du piéton
---	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Elevé	- Moyen	- Elevé

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N° 1.4.3

Développer le voiture partagée (covoiturage, navette) et le transport en commun

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et développer les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans un territoire comme la communauté de communes Drôme Sud Provence, la densité des activités, de la population et ainsi des échanges ne permet pas une couverture totale avec des transports en commun réguliers. Il est néanmoins possible de favoriser des alternatives à la voiture individuelle, à coût maîtrisé par la valorisation des sièges vides dans les voitures et la mise en place de transports en commun légers et adaptés à la demande. Il convient de mener une approche double, intégrant à la fois des services et infrastructures concrets, mais aussi des mesures de promotion et de sensibilisation qui seront définis dans le plan de mobilité simplifié (*Cf. fiche 1.4.1*). Cette action correspond donc à sa mise en œuvre qui traitera notamment de quatre axes :

- **Promouvoir le covoiturage dédié aux trajets domicile-travail**

Sur le territoire, il existe un potentiel de regroupement des trajets domicile-travail à destination notamment des zones d'activité importantes dont le site nucléaire, et sur un axe Nord-Sud le long du Rhône pour les déplacements en lien avec l'extérieur.

La mise en relation entre conducteurs et passagers peut se faire dans le cadre familial, au lieu de travail ou via des sites internet et applications mobiles d'initiative privée ou publique (ex : Mov'ici : application développée par la Région).

Pour l'animation du covoiturage, il est indispensable de travailler étroitement avec les principaux employeurs du territoire. Via les plans de mobilité inter-entreprises, ils peuvent ainsi promouvoir le covoiturage auprès de leurs salariés, matérialiser des places de stationnement réservées, mettre en place un forfait mobilité durable qui récompense les trajets effectués en covoiturage, ... (*Cf. fiche 1.4.1*)

Il peut également y avoir des actions de sensibilisation du grand public, avec des campagnes de publicité, des annonces à la radio, des stands dans les zones d'activités...

La création de « lignes de covoiturage » constitue une forme de covoiturage davantage encadrée : les itinéraires et points d'arrêt sont fixes. Le covoiturage peut ainsi par exemple densifier une ligne de transports en commun existante.

- **Créer des aires de covoiturage**

Certaines formes du covoiturage nécessitent des espaces dédiés où se font les échanges voiture / voiture, TC / voiture ou modes actifs / voiture. Il s'agit donc explicitement de lieux d'intermodalité, et non seulement de parkings. Les accès en modes actifs (cheminements piétons, aménagements cyclables) et éventuellement une desserte transport en commun (TC) doivent être prévus.

Pour cibler les nouvelles implantations, il convient de recenser d'abord les aires officielles existantes, celles en projet et les lieux de pratique spontanée.

Il est conseillé d'éviter la création de nouveaux parkings s'il est possible de valoriser des parkings existants, publics ou privés. Des partenariats avec des gestionnaires et enseignes volontaires (supermarchés...) peuvent être noués.

La signalétique des aires de covoiturage doit être visible depuis les axes routiers et cohérente à l'échelle du territoire.

- **Participer et sensibiliser au Challenge de la mobilité AuRA**

Le « Challenge Mobilité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'adresse aux entreprises, administrations et associations et constitue un défi collectif visant un report modal des salariés sur une journée.

Une participation de la communauté de communes est impérative à titre d'exemplarité pour notamment encourager les administrations municipales et les autres employeurs privés et publics du territoire à y prendre part. La Région met à disposition des supports de communication.

- **Etude d'opportunité de transport en commun ou à la demande**

Il existe aujourd'hui 4 lignes régulières Ourà desservant le territoire de Drôme Sud Provence et aucun transport à la demande.

Drôme Sud Provence peut, avec la Région et les EPCI voisins, lancer une étude d'opportunité de développement de cette offre. Dans le cadre d'une telle étude, des propositions d'amélioration concernant la fréquence de desserte, les itinéraires et les modalités de service (régulier ou à la demande) pourraient être élaborées.

- **Développer l'usage des transports en commun (TC)**

Il est difficile d'augmenter l'usage des TC quand l'offre est trop faible et/ou non adaptée à la clientèle potentielle. Il convient donc dans un premier temps de s'assurer que l'offre est suffisamment attractive.

L'opportunité d'une campagne de communication ou d'incitation de Drôme Sud Provence en concertation avec la Région et d'autres partenaires peut être étudiée. Elle peut viser : actifs, touristes, les motifs achat, médical, démarches, loisir... et utiliser différents canaux : réseaux sociaux, radio, presse écrite, magazines des collectivités, affiches, évènements, communication interne des collectivités, stands sur marché, identification de points-relais dans les communes...

- **Navette partagée entre communes**

Des communes ont mis en place des navettes au titre de la compétence sociale pour améliorer la mobilité vers des services stratégiques (ex : marchés hebdomadaires des communes voisines, ...) Selon le besoin qui sera identifié, le renforcement de ce service (maillage, autres véhicules) pourrait être étudié. Il s'agira alors d'en définir le fonctionnement zonal, les points d'arrêt, la fréquence, les horaires, les modalités de réservation, ...

En termes de gestion et de financement, les communes peuvent organiser ou contribuer à la mise en place d'un service de mobilité solidaire au titre de leur compétence sociale via par exemple leur centre communal d'action sociale (CCAS). Il faut respecter la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui a défini le cadre de ces navettes locales.

En cas de service développé hors compétence sociale, un conventionnement avec la Région, autorité organisatrice de la mobilité, sera nécessaire

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP		CCDSP / communes		
Référent (s) : service aménagement		Référent (s) : service aménagement / selon communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Résidents, touristes		Région (AOM), porteur/porteurs/opérateurs d'application de covoiturage, propriétaires de parkings privés, ASF (autoroute du Sud de la France), EPCI voisines, entreprises de taxi, CCAS		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		-		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les espaces de covoiturage (parkings officiels et lieux de pratique spontanée) ainsi que les projets des communes - Participer au « Challenge Mobilité » et encourager les autres employeurs, publics et privés, à participer au challenge (<i>à poursuivre chaque année</i>) - Solliciter la Région en tant qu'AOM au regard d'une éventuelle étude d'opportunité de développement de l'offre TC régulière ou à la demande
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'élaboration du plan simplifié des mobilités (<i>Cf. fiche 1.4.1</i>) - Participer au « Challenge Mobilité » et encourager les autres employeurs, publics et privés, à y participer - Elaborer, avec les communes, une stratégie de communication autour de la navette partagée - Communiquer autour de la navette
2025	<p>Approbation du plan simplifié des mobilités → mise en œuvre dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - co-voiturage : en fonction des besoins identifiés : créer des partenariats avec des gestionnaires de parkings existants et chercher du foncier pour créer des parkings de covoiturage complémentaire, définir une signalétique commune, développer une application

	<p>locale, communiquer sur la localisation des aires et sensibiliser le grand public en relation avec les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au « Challenge Mobilité » et encourager les autres employeurs, publics et privés, à y participer - Avec la Région et les EPCI voisins : étudier l'opportunité du développement d'un transport en commun complémentaire ou de transport à la demande
2026	<p>Mise en œuvre du plan simplifié des mobilités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le co-voiturage, organiser des campagnes de sensibilisation grand public, animer la relation avec les employeurs - Avec les communes participant à la navette, définir l'offre et le mode de gestion, si besoin, acquérir un véhicule et mettre en place le service - Participer au « Challenge Mobilité » et encourager les autres employeurs, publics et privés, à y participer - Si besoin : développement des lignes en TAD et en transport collectif complémentaires - Analyse et adaptation des services aux besoins et usages
2027 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et sensibiliser le grand public, animer la relation avec les employeurs - Participer au « Challenge Mobilité » et encourager les autres employeurs, publics et privés, à y participer - Analyse et adaptation des services aux besoins et usages

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Si souscription à une application privée de covoiturage : 20 k€ / an - Si campagnes de promotion du covoiturage : 3 k€ ? - Campagne de communication TC / tous modes alternatifs : coût très variable en fonction des ambitions - Navette : environ 3,5 € / km (investissement + fonctionnement)
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et mettre en œuvre les campagnes de communication (covoiturage, TC, la navette partagée) - Suivi étude d'opportunité de développement des TC - Si besoin, animer un groupe de travail avec les communes sur la navette partagée <p>Total : 0,5 – 1 ETP</p>
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'implantation des aires de covoiturage (opportunité et faisabilité) : 30 k€ - Création d'aires de covoiturage et d'une signalétique homogène : prix variable selon la taille et les aménagements déjà existant (jusqu'à 400 k€ pour un nouveau parking de plusieurs dizaines de places, intégrant l'achat du foncier et la viabilisation du terrain et de ses accès) - Etude d'opportunité de développement des TC : 30-50 k€, à partager avec la Région et les EPCI voisins selon desserte - Navettes : selon véhicule ciblé
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la navette par les communes + éventuellement publicité par les entreprises locales - Région

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Transports	Economie

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			

Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de courses et kilométrage annuel de la navette	Nombre en augmentation
Coût réel / voyage / utilisateur	
Nombre d'aires de covoiturage	Nombre en augmentation
Fréquentation des aires de covoiturage	Nombre en augmentation
Evolutions de l'offre et de l'usage TC	
Communication : nombre de personnes touchées, nombre d'évènements, nombre de supports distribués...	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Navette : communication et veille active sur les performances du service pour pouvoir le faire évoluer et répondre au mieux aux attentes - Covoiturage : animation continue de la communauté - Général : maintenir des relations étroites avec les employeurs - Garder une vision complémentaire des modes de transport - Communication : cibler les publics et les moments propices et maîtriser les coûts
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion/communication : faible - Aires de covoiturage : moyen - Challenge mobilité : faible - Navette partagée : moyen - Etude d'opportunité TC : moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion/communication : moyen à élevé - Aires de covoiturage : moyen - Challenge mobilité : faible - Navette partagée : moyen - Etude d'opportunité TC : moyen 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion/communication : faible à moyen - Aires de covoiturage : élevé - Challenge mobilité : faible - Navette partagée : moyen - Etude d'opportunité TC : moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N° 1.4.4 Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants / motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur le territoire de Drôme Sud Provence, les transports présentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et une des principales sources de pollution de l'air. La transition écologique des mobilités est au cœur des engagements européens, nationaux et locaux. Ces engagements visent ainsi à décarboner les transports. Cela passe notamment par des mesures telles que :

- Vote du parlement européen en faveur de l'interdiction à partir de 2035 de la vente de véhicules légers (<3,5t) neufs à moteur essence ou diesel (décarbonation complète du secteur des transports prévue pour 2050)
- Obligations de verdissements des flottes de transport en commun,
- Mise en place de mesures de restriction en cas d'épisode de pollution et de restriction générale dans certains secteurs (zones à faibles émissions),
- Multiplication des points de recharge pour les véhicules électriques,
- Accélération de l'évolution des flottes d'entreprises/d'administrations et des loueurs vers 100% de véhicules à faibles et très faibles émissions (VTFE),
- Aides de l'Etat pour accompagner l'achat de véhicules électriques.

Le territoire se doit ainsi d'accompagner à son échelle la décarbonation des transports.

a) Expérimentation d'une navette autonome électrique

Enjeu d'avenir par rapport aux véhicules classique (peu de bruit, pas d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique et peut-être même financièrement), les navettes autonomes sont encore au stade d'expérimentation. Au niveau de la Région, la navette qui relie Crest à l'éco site d'Eurre est une exception et se déplace sur une zone plutôt rurale. Il s'agirait d'expérimenter ce service en zone urbaine sur un trajet précis. L'installation de bornes de recharge est à prévoir, ainsi que l'habilitation du personnel de maintenance.

b) Développer des IRVE

La compétence d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) appartient à la commune, mais elle peut être transférée, par exemple à une autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Le syndicat d'énergies Territoire d'Energie Drôme (TE26) a initié le développement du réseau E-born de bornes de recharge de destination et a élaboré en 2022 le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge (SDIRVE) à l'échelle du département. Ce schéma définit les meilleurs lieux d'implantation de bornes ouvertes au public d'ici 2025 et identifie la puissance de charge la plus pertinente au regard des usages. Le développement des bornes se fera par les acteurs publics mais également privés.

c) Soutien politique et par la commande publique à l'implantation d'une station de recharge hydrogène

La décarbonation des transports passe par l'électrification des véhicules. Pour les véhicules nécessitant d'embarquer une grande quantité d'énergie (pour des raisons de puissance et/ou autonomie), la motorisation électrique à hydrogène permet de s'affranchir des limites que présente aujourd'hui encore la solution électrique à batterie. Si l'installation d'une station de recharge hydrogène sur le territoire paraît pertinente, elle doit être soutenue politiquement et financièrement. La CCDSP s'associera aux éventuels projets comme facilitateur et utilisateur ou prescripteur potentiel via la commande publique. En amont de la création d'une station, il conviendra d'étudier finement les besoins et éventuels usages industriels, d'identifier les acteurs intéressés par une conversion de leur flotte à l'hydrogène et de sécuriser un certain niveau de consommation pour que le projet soit viable. La stratégie d'approvisionnement de la station doit également être clarifiée : production de l'hydrogène sur place à l'aide d'un électrolyseur ou acheminement de l'hydrogène d'ailleurs par camion. Dans tous les cas, le déploiement d'une filière hydrogène dépasse la seule création d'une station de recharge. Il s'agit plutôt d'un écosystème qui va de la production jusqu'aux usages.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Pour les navettes électriques : communes Pour les IRVE : TE26	Pour les navettes électriques : communes Pour les IRVE : TE26 Pour la station H ₂ : porteur de projet		
Référent (s) : Directeurs techniques	Référent (s) : directeurs techniques		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Résidents, visiteurs en séjour et en transit, entreprises, gestionnaires publics de flottes de véhicules	Exploitant de la navette		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge (SDIRVE)		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	IRVE	Navettes autonome Pierrelatte	Station H ₂

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - a) Discussion avec la Région pour la mise en place de la navette autonome - b) Elaboration du SDIRVE (SDED) - c) Participation CCDSF aux sollicitations pour préciser le projet de développement de l'hydrogène
2024	<ul style="list-style-type: none"> - a) Acquisition de véhicule(s) électrique(s) autonome(s) pour la navette de Pierrelatte - a) Mise en œuvre opérationnelle de la navette électrique sur le circuit - b) Installation des IRVE - c) Précision du montage juridique, financier et technique de la production et distribution de l'hydrogène par le maître d'ouvrage
2025	<ul style="list-style-type: none"> - a) Suivi de la navette électrique (économique et technique) - b) Installation des IRVE - c) Création d'une station de distribution d'H₂ et éventuellement d'un électrolyseur par le maître d'ouvrage
2026	<ul style="list-style-type: none"> - a) Suivi de la navette électrique (économique et technique)
2027	<ul style="list-style-type: none"> - b) Installation des IRVE
2028	<ul style="list-style-type: none"> - c) Suivi d'utilisation de la station de distribution d'H₂

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	- Participation aux échanges avec les partenaires pour le déploiement des IRVE et l'hydrogène : 2 jours/mois
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicules électrique(s) autonome + études annexes : à définir - Installation de bornes de recharge : 30-60 k€ par borne (qui peut alimenter le plus souvent 2 véhicules simultanément)
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs de subvention pour véhicules propres : Bonus Ecologique, suramortissement, appels à projets ADEME, Région - TURPE pour les IRVE

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Economie

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			

Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Bilan économique et technique de la navette électrique (source : Pierrelatte ?)	
Nombre de IRVE déployées, répartition géographique, taux d'utilisation (source : SDED)	
Quantité d'hydrogène produite et distribuée (source : porteur de projet)	
Parc de véhicule du territoire par type de motorisation (source : INSEE)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - IRVE : lieux d'implantation garantissant un bon taux d'utilisation (ne pas venir en concurrence d'une proposition privée) ; tarification ; facilité d'utilisation ; - Hydrogène : sécurisation des consommations ; montage juridique, technique et financier - Communication
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
Moyen	Moyen	Elevé

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

II.5 PROMOUVOIR LES AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DURABLES FAVORABLES A LA SANTE ET A LA BIODIVERSITE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT / MOBILITE			
Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	-15

L'urbanisme favorable à la santé¹ et ² consiste à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé en l'environnement de tout projet d'urbanisme à la fois de planification (action 1.5.1) et opérationnel (action 1.5.2), en portant une attention particulière aux inégalités de santé. Plus concrètement, en agissant sur un ensemble de déterminants il s'agit d'encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risques (polluants et nuisances, isolement social, ...) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts, ...) tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

¹ 2014, « *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concept et outils* », Guide EHSEP/DGS, ROUE-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline.

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>

² Mars 2020, « *Guide ISadOrA une démarche d'accompagnement à l'Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain* », EHESP, 355 p.

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/001-Guide-entier-ISadOrA-version-web.pdf>

ACTION N° 1.5.1

Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents de planification urbaine

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.5 : Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les documents de planification d'urbanisme constituent un levier essentiel de mise en œuvre du PCAET³. Ils doivent permettre de porter sans contradiction ses ambitions environnementales (par exemple, préciser les secteurs à performances énergétiques et environnementales renforcées dans le règlement d'urbanisme et dans les OAP). L'évolution des documents de planification nécessite, par conséquent, une pleine connaissance des collectivités des mesures possibles et pertinentes à intégrer qu'ils s'agissent de mesures obligatoires avec ou sans souplesse dans la règle, de mesures incitatives ou encore de recommandations selon les thématiques environnementales. S'ils existent aujourd'hui différents référentiels (type écoquartier, certifications environnementales des bâtiments, d'aménagements, ...) et outils ou divers exemples sur d'autres territoires, l'objectif ici est d'accompagner les collectivités en proposant la réalisation d'un guide, cahier de recommandations énergétiques et environnementales simple, pragmatique adapté aux enjeux et spécificités du territoire de la CCDSP. Ces recommandations couvriront l'ensemble des sujets environnementaux : les bâtiments neufs et existants, l'aménagement des espaces publics et la préservation des espaces agricoles et naturels,...

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP / Communes		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : service aménagement		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Elus de la CCDSP, maires, communes de la CCDSP	CAUE, DDT, SDED (aide aux communes), SCOT, CEDER, Architectes des Bâtiments de France, CEREMA (Accompagnement), EPORA, ARS.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	SCoT, PLU, OAP, PPDA, ...		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	<ul style="list-style-type: none">- Travail collaboratif avec les partenaires et services pour définition des contours du guide : structure et contenu thématique, critère, portée et communication, mise à jour et évolution- Lancement de la consultation (sous-traitance du guide) sur la base du cahier des charges défini ci-dessus
-------------	---

³ Janvier 2021, « *Planification urbaine et transition écologique et énergétique : un recueil pour agir via les documents d'urbanisme* », ADEME, 6p.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4577-planification-urbaine-et-transition-ecologique-et-energetique-tee.html>

2024	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du guide - Planification des formations et de la communication sur le guide - Formation des services et partenaires au guide
2025 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	10 000€ (prestation sous traitée) + communication
	Moyens humains (ETP)	0,1ETP/an
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de documents d'urbanisme concernés (source : communes)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Prise en compte des professionnels (prescripteurs), architectes, promoteurs
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N° 1.5.2

Réaliser des bâtiments publics et des aménagements exemplaires

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.5 : Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action vise à développer des opérations de constructions et d'aménagement neufs ambitieuses et exemplaires à faible impact environnemental et sanitaire à l'échelle communale et de manière coordonnée à l'échelle de la CCDSP.

a) En matière de construction neuve :

Les collectivités seront incitées à définir des niveaux de performance et à les intégrer dans leurs concours architecturaux notamment pour :

- L'utilisation efficace de l'électricité,
- Les niveaux minimums en matière de performance thermique et d'énergie renouvelable,
- La santé et la qualité environnementale des bâtiments (qualité de l'air intérieur notamment),
- L'adaptation au changement climatique et notamment le confort d'été,
- L'usage de matériaux biosourcés.

L'obtention de labellisation/certification allant au-delà des exigences réglementaires pourra être recherchée.

b) En matière d'aménagement :

Des exigences spécifiques climat/air/énergie et santé pourront être intégrées dans les appels d'offres d'urbanisme ainsi que lors de la vente de terrain appartenant aux collectivités ou tout autre dispositif de contractualisation impliquant les collectivités (lotissement public, opérations de renouvellement urbain, zone d'aménagement concerté, ...). Il s'agira, entre autres, de promouvoir la végétalisation et le rafraîchissement en particulier dans les zones urbaines concernées par les îlots de chaleur.

<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5042-depasser-les-idees-preconcues-entre-sante-et-amenagement-urbain-les-clefs-de-l-urbanisme-durable.html>

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Communes, CCDSP		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : service aménagement		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Collectivités	CAUE, SDED, DDT, ABF, Département, Région, ADEME, ARS.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	- Créer un groupe de travail technique intercommunal
2024	- A l'échelle communale : Identification des constructions neuves en projet - Définition des ambitions énergétiques et environnementales - Transcription dans les programmes d'opération de rénovation et de construction neuve

2025	- Réalisation des constructions et aménagements
2026 2027 2028	- Suivi des opérations engagées sur les performances énergétiques et environnementales (phase programmation, conception, travaux, bilan à réception des travaux, suivi en phase exploitation). - Communication et retour d'expérience

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP/an
	Investissement	
	Recettes/Financements	DETR/DSIL

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire, Habitat	Urbanisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'opérations avec démarche environnementale (source : communes)	
Nombre de constructions exemplaires (sources : communes)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Prise en compte des professionnels (prescripteurs), architectes, promoteurs
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENEUVELABLES ET DE RECUPERATION

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
METHANISATION			
1 petite unité de 78 Nm ³ /h	38 % du potentiel	/	+6,8
SOLAIRE THERMIQUE			
4 600 équivalents logements équipés	45 % du potentiel	460/an	+9,1
POMPES A CHALEUR			
760 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	23 % du potentiel	76/an	+9,1
CHALEUR FATALE			
16 % du potentiel de récupération	16 % du potentiel	/	+9,1
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
4 400 places de parking avec ombrières ou 26 ha sites anthropisés	38 % du potentiel	4 400 places/an	+11,4
1 900 maisons ou 360 bâtiments équipés	14 % du potentiel	190 équivalents maisons /an ou 36 équivalents bâtiments /an	+ 59,1

III.1 DEVELOPPER LA CHALEUR ET LE FROID RENOUVELABLE OU DE RECUPERATION

ACTION N° 2.1.1 Redynamiser le réseau de chaleur de Pierrelatte et étudier l'opportunité de développement de réseaux complémentaires
Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
Objectif opérationnel 2.1 : Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
<p>a) Réseaux de chaleur à partir de la cogénération à Pierrelatte</p> <p>Le réseau de chaleur associé à la centrale de cogénération de biomasse de Pierrelatte appartenant au Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drome (SMARD) a fait l'objet, en 2022, d'un diagnostic dans le cadre d'une mission d'accompagnement portée par l'ADEME.</p> <p>Les problématiques actuelles du réseau portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nombreuses fuites - L'efficacité énergétique de la centrale de cogénération qui produit la chaleur nécessaire au réseau. <p>Un plan d'actions a été proposé pour la sauvegarde et la relance de ce réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation et optimisation du réseau - Amélioration de l'efficacité énergétique de la cogénération - Intégration de bois B dans le mix énergétique <p>Ces actions permettraient de répondre à l'objectif de gestion raisonnée de la ressource en bois local.</p>
<p>b) Etude d'opportunité de développement d'autres réseaux</p> <p>Les réseaux peuvent être une réelle opportunité de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelables et lutter contre la précarité énergétique grâce à une tarification stable à long terme.</p> <p>Il s'agira d'étudier l'opportunité de réseaux locaux complémentaires dans de nouveaux projets d'aménagement ou en valorisation de l'énergie produite par des installations existantes en lien avec les sites de consommations potentiels.</p>

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
a) SMARD b) à définir	a) Drôme Energie Service b) à définir		
Référent (s) : a) Audrey Bonnefoy b) à définir	Référent : a) Christian Mennessier b) à définir		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Abonnés au réseau de chaleur	Ville de Pierrelatte, autres communes		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER PREVISIONNEL	
2023	a) Phase de cadrage du projet (technique, financier, juridique) + démarrage des travaux
2024	a) Réalisation des travaux
2025	
2026	b) Etude d'opportunité de développement de réseaux de chaleur ou de froid
2027	b) Identification des projets prioritaires, lancement les études de faisabilité
2028	b) Lancement des premiers chantiers

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	b) Etude : 50 000 €
	Moyens humains (ETP)	Suivi par la collectivité : 0,5 ETP
	Investissement	a) 25 millions d'euros b) A définir
	Recettes/Financements	ADEME (à préciser)

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Energie facturée/énergie produite (rendement, fuite) (source : SMARD)	
Quantité et origine du bois (source : SMARD)	
Coût du KWh vendu (source : SMARD)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	b) Veiller à diversifier les sources de chaleur
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
Moyen	Moyen	Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N° 2.1.2

Localiser les zones adaptées à l'implantation de solaire photovoltaïque

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Objectif opérationnel 2.2 : Développer l'électricité renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le solaire photovoltaïque est déjà bien développé sur le territoire. C'est également la filière possédant le potentiel le plus important (voir diagnostic). Ainsi, les objectifs de déploiement du PCAET sont élevés et correspondent à un rythme (sur 10 ans entre 2021 et 2030) de :

- 6,4 MWc par an en toiture soit 30 à 40 000 m² de panneaux à installer
- 1 MWc par an au sol ou en ombrières de parkings soit 1 à 2 hectares de foncier à mobiliser

Afin d'accompagner ce déploiement, il est nécessaire de bien repérer les zones adaptées afin de mobiliser les projets les plus susceptibles d'arriver à leur terme. Ce travail de repérage constituera la base de travail pour l'accompagnement des porteurs de projet.

Les cibles identifiées sont :

- Particuliers : Communication ciblée par quartier, assistance à la compréhension des devis : doper le SPPEH ?
- Entreprises : Concertation des porteurs de projets potentiels, création de synergies à l'échelle des ZA/ZI, possibilité d'autoconsommation, ...
- Agriculteurs : Concertation des porteurs en lien avec la chambre consulaire, assistance au désamiantage, ...
- Collectivités : Plan de solarisation des bâtiments et parkings, modèles de financement et de portage des projets, adaptation des PLU pour favoriser le photovoltaïque en toiture et zoner les friches dédiées au solaire au sol, ...

Les types de projets priorités et leurs contraintes sont :

- Toitures : contraintes paysagères, raccordement, étude structure, ...
- Ombrières de parkings : équilibre économique, couplage avec la mobilité électrique, ...
- Centrales au sol sur friches uniquement : contraintes paysagères, risque inondation, impact biodiversité, ...
- Agrivoltaïsme : articulation de la production agricole et photovoltaïque, retour d'expérience du projet envisagé à Saint-Restitut, ...

Le travail de localisation nécessitera l'accompagnement d'un AMO. L'objectif de cette action est de repérer les zones les plus favorables selon les types de projets, caractériser les contraintes sur ces différentes zones, identifier des actions opérationnelles à mettre en place pour faire sortir les projets et mobiliser les porteurs. Il s'agira également d'arbitrer au regard des contraintes foncières en lien le dispositif Zéro artificialisation Nette : sites à réhabiliter en reconstruction, à adapter à l'accueil de photovoltaïque et/ou à conserver pour compenser une urbanisation.

Ce travail devra intégrer un plan de solarisation des fonciers et bâtis publics visant à :

- Identifier le potentiel global
- Hiérarchiser les projets les plus intéressants
- Chiffrer les opportunités et mettre en place une planification de travaux
- Etudier et conseiller les modes de portages adaptés

Ce travail permettra à la collectivité et aux communes de maximiser leur potentiel solaire et d'utiliser les retombées économiques pour le financement de nouveaux projets.

Cette démarche tiendra compte des dispositions introduites par la loi du 10 mars 2023, concernant notamment l'équipement des parkings et toitures en ombrières photovoltaïques.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Suivi : CCDSP Porteur/opérateur : AMO/communes		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : service aménagement, services techniques des communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Collectivités, particuliers, entreprises, agriculteurs	TE26, Région, ABF, chambres consulaires, Enedis, RTE, DDT Drôme, CEDER		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	SCoT, PLU, S3REnR		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Rédaction du CCTP pour étude de localisation - Choix d'un AMO - Début de la mission
2024	- Réalisation de la mission - Réflexion sur la structure de portage
2025	- Mise en place d'une structure de portage - Lancement des premiers projets
2026 à 2028	- Déploiement du plan de solarisation

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	AMO travail de localisation : 30 à 40 k€ Pour l'intercommunalité : Dépend de la puissance déployée par le plan de solarisation. Coût de fonctionnement = 30€/HT/kWc (entre 20 et 40 €/HT / kWc)
	Moyens humains (ETP)	Suivi AMO par chargé de mission PCAET / transition énergétique : 0,1 ETP CCDSP : Accompagnement communes/particuliers : 0,3 ETP ou externalisé
	Investissement	Investissement solarisation du patrimoine public : <ul style="list-style-type: none"> Toiture = 850 à 2 500 €/HT / kWc (selon classe de puissance) Ombrières = 1 000 à 1 400 €/HT / kWc Au sol = 800 à 1000 €/HT / kWc
	Recettes/Financements	- Aide au financement de l'étude par SDED et appel à projets de l'ADEME - Tarifs de rachat réglementé de l'électricité PV - Autoconsommation individuelle et collective - Appels d'Offres de la CRE

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		ENR

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			

Adaptation au changement climatique			
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES	
Production solaire PV (GWh/an)	En toiture : 85 GWh/an en 2030 158 GWh/an en 2050	Au sol ou ombrières : 22 GWh/an en 2030 25 GWh/an en 2050
Puissance PV installée (MW/an)	6,4 MW/an en toiture	1 MW / an au sol ou ombrières
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) (source : ORCAE) Indicateur en puissance installée plutôt qu'en production : permet de ne pas prendre en compte les différences d'ensoleillement des territoires.	Se rapprocher de la valeur cible suivante pour les collectivités < 50 000 habitants : 60 Wc/hab. (Référentiel ADEME)	
Taux de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire (source : ORCAE) Cet indicateur mesure la production d'électricité renouvelable sur le territoire, par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapporté à la consommation totale d'électricité du territoire (énergie finale)	Taux en augmentation	
Recettes PV annuel sur le patrimoine public (€) (source : communes)	Recettes en augmentation	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes patrimoniales, paysagères, biodiversité - Structuration des filières locales - Pas de leviers directs sur les porteurs de projets privés -> fort besoin de concertation
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Elevé	- Moyen	- Elevé

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

III.3 DEVELOPPER LA METHANISATION

ACTION N° 2.3.1
Étudier la faisabilité d'une installation de méthanisation
Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
Objectif opérationnel 2.3 : Développer la méthanisation

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur la communauté de commune de Drôme Sud Provence, il existe une unité de récupération de biogaz liée au centre d'enfouissement technique de Donzère, et à proximité, il en existe également une autre liée au CET de Roussas. Au-delà du biogaz capté sur ces centres d'enfouissement, le diagnostic du PCAET a estimé un potentiel de développement de la méthanisation de +/- 21 GWh/an, en valorisant résidus de cultures, cultures intermédiaires, déchets des industries agro-alimentaires et les autres biodéchets.

Dans ce contexte, la communauté de communes Drôme Sud Provence a retenu l'objectif d'étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire, en lien avec la volonté de valorisation des déchets.

Pour étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation il convient d'affiner la connaissance du gisement de biodéchets pouvant être valorisés, analyser les contraintes et atouts de chaque partenaire, identifier les sites potentiels d'implantation et de valorisation des digestats et réaliser une étude économique sur la réalisation d'une unité commune. Une valorisation du gisement sur des projets à proximité immédiate du territoire sera également étudiée.

Le contenu de l'étude pourrait donc être le suivant :

- Préciser le diagnostic avec une attention particulière sur la valorisation des déchets,
- Identifier les principaux partenaires potentiels : agriculteurs, collectivités, IAA, « producteurs » de biodéchets...
- Sensibiliser les agriculteurs du territoire et recenser les éventuelles motivations : retour d'expériences, proposition de formations, visites de sites, etc.,
- Caractériser les atouts et éventuelles contraintes pour chaque partenaire,
- Identifier des sites potentiels,
- Vérifier la possibilité de réinjection dans le réseau gaz auprès de GRDF,
- Étudier la gestion des digestats en lien avec la DDT et la Chambre d'Agriculture,
- Accompagner le montage de projets : accompagner dans le choix de l'implantation et le circuit de déchet à partir de l'étude de gisement,
- Accompagner l'émergence du projet et son acceptabilité suffisamment en amont : Intégrer la gestion des odeurs de digestats, les risques de pollution et l'incidence du trafic vers et depuis le méthaniseur,
- Au niveau de la communauté de communes Drôme Sud Provence, étudier éventuellement une valorisation pour la mobilité via une station BioGNV sur le territoire, notamment pour les flottes captives des collectivités (ramassage scolaires, collecte des déchets, La Poste, etc.) et en questionnant les acteurs économiques du territoire.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : service aménagement		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Agriculteurs, collectivités, IAA, « producteurs » de biodéchets	GRDF, Chambre d'Agriculture, SDED (pour les réseaux), Autres services CCDSP		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	
PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER			
2023			

2024	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges et choix du prestataire - Réalisation de l'étude (3 à 6 mois) – identification des sites potentiels et études technico économiques - Lancement des démarches partenariales et de sensibilisation : GRDF, Chambre d'agriculture, chefs d'entreprises (logistiques, transports scolaires, la Poste...)
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du collectif de partenaires dans l'émergence du projet - Identification du site et phases préparatoires
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour sécuriser le financement et sélectionner les entreprises de construction
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en route de l'installation

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Étude AMO +/- 15 000 euros
	Moyens humains (ETP)	0,15 ETP : Animation, communication,
	Investissement	
	Recettes/Financements	Selon implication de la communauté de communes

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	ENR	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique	X		X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de réunions ou visites de mobilisation des partenaires organisés (agriculteurs, entreprises, etc.) (source : maître d'ouvrage)	
Nombre d'agriculteurs participants aux visites et réunions (source : maître d'ouvrage)	
Nombre d'entreprises participants aux visites et réunions (source : maître d'ouvrage)	
Étude de faisabilité réalisée	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - identification précise du gisement et des sites de valorisation des digestats - communication, concertation
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen pour l'étude de faisabilité - Forte pour une unité de méthanisation

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

IV.1 PRESERVER ET REDEVELOPPER UNE ECONOMIE AGRICOLE DURABLE

ACTION N° 3.1.1 Promouvoir un système alimentaire territorial durable
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire
Objectif opérationnel 3.1 : Préserver et redévelopper une économie agricole durable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION
<p>La CCDSP a établi une feuille de route économique dont l'axe 2 s'intitule « <i>Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales</i> ». Au sein de cet axe, trois actions visent à préserver voire redévelopper l'économie agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">- Élaborer un Projet alimentaire territorial (action 2.3),- Outiller la connaissance fine du foncier agricole et assurer une veille dédiée (action 2.1),- Mettre en place un comité local d'installation (action 2.2). <p>Rappelons que le territoire a une forte vocation viticole et que l'enjeu sur la ressource en eau est particulièrement important (voir fiche action 4.1.1).</p> <p>a) Élaborer un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)</p> <p>Afin de dynamiser l'activité agricole et de promouvoir une alimentation saine et durable, la CCDSP souhaite se doter d'un PAT. Les principaux objectifs de cette démarche sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualifier et quantifier le potentiel productif et les besoins de production alimentaires du territoire• Identifier les leviers pour une meilleure adéquation entre offres et besoins (ex. accès au foncier, diversification des cultures, transformation locale, conversion bio, restauration collective, précarité alimentaire...)• Mettre en œuvre les leviers de (re)-développement et de valorisation de la production agricole locale <p>Les principales étapes d'élaboration et la mise en œuvre du PAT sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mobilisation des principaux partenaires thématiques et institutionnels pour poser le cadre préalable au lancement de l'étude-action (opportunité, faisabilité et mise en œuvre d'un PAT) et co-construction le cahier des charges de l'étude• Conduite de l'étude PAT<ul style="list-style-type: none">• Capitalisation sur le diagnostic du foncier agricole (cf. action suivante)• Analyse de la chaîne de valeur alimentaire du territoire (production, transformation, distribution, ...)• Enquête sur les usages et pratiques de consommation (particuliers, entreprises, collectivités) + concertation• Identification des points de tension, des atouts et faiblesses du territoire (enjeux de structuration, diversification, développement...)• Propositions d'une feuille de route• Animation du comité de pilotage au-delà de l'étude pour une mise en œuvre partenariale :<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement en groupes de travail thématiques (ex. accès au foncier, circuits-courts, transformation, ...)• Pilotage de missions d'AMO pour la mise en œuvre de dispositifs spécifiques (ex. Espaces Test Agricoles, marchés de producteurs, formation marchés publics en restauration collective, sourcing ...)

- Suivi et évaluation des démarches engagées et des expérimentations éventuelles

b) **Outiller la connaissance fine du foncier agricole et assurer une veille dédiée**

Les objectifs de ce travail sur le foncier sont de :

- Disposer d'une connaissance fine et actualisée du foncier agricole, de son occupation et de ses mutations
- Assurer une veille active propice à l'organisation d'une intervention concertée de la collectivité et/ou de ses partenaires

Pour cela, les principales actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Contractualisation avec la Chambre d'Agriculture de la Drôme en vue de la réalisation d'un état des lieux « zéro » du foncier et des systèmes d'exploitation agricoles, préalable à la mise en place d'un observatoire dans la durée
 - Spatialisation des fonciers agricoles (occupation des sols) et des systèmes d'exploitation
 - Analyse spatialisée de la consommation foncière des terres agricoles et qualification de son impact sur les systèmes d'exploitation
 - Identification des zones soumises à pressions (urbaine, environnementale, règlementaire, ...)
- En parallèle, mise en place d'un groupe de travail avec les principaux acteurs du foncier agricole (SAFER, Terre de Liens, EPF...) et des installations / reprises agricoles (Chambre Agriculture 26, SAFER, ADEAR 26, Agribiodrôme) pour partager les résultats de l'état des lieux et :
 - Analyser les projets d'installations / cessations / reprises
 - Analyser les outils de structuration foncière déjà en place et des principaux points de blocage (ex. accès à l'eau, morcellement du foncier, pression foncière, ...)
 - Propositions d'une feuille de route partagée et mise en place d'un Comité Local d'Installation

c) **Mettre en place un comité local d'installation**

L'objectif du comité local d'installation est de structurer l'accueil et l'aide à l'installation / reprise d'exploitations agricoles en phase avec les besoins et potentiels locaux (typologies de cultures / élevages).

En lien avec l'action précédente sur le foncier, il s'agira de mettre en place et animer un Comité Local d'Installation

- Pilotage, dans la durée, de l'observatoire du foncier agricole
- Ciblage puis suivi de la mise en œuvre des interventions foncières
- Suivi partagé des installations et projets de cession / reprise d'exploitations agricoles

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	CCDSP		
Référent (s) : service économie	Référent (s) : service économie		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Agriculteurs, citoyens, entreprises locales de transformation ou distribution alimentaire	Chambre d'agriculture 26, SAFER, ADEAR 26, Agribiodrôme, Terre de liens, communes, Etablissements médico-sociaux, restauration d'entreprises		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Feuille de route économique de la CCDSP		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	
2024	a) Lancement des travaux visant à définir le cahier des charges du PAT, avec les principaux partenaires de la CCDSP. Se donner 6 mois pour définir et publier le cahier des charges, pour un démarrage de l'étude fin 2023. b) Démarrage des travaux sur le foncier : contractualisation avec la Chambre d'agriculture, réalisation d'un état des lieux « zéro », réflexions sur le fonctionnement de l'observatoire ... En parallèle, lancement du groupe de travail avec les principaux acteurs du foncier et de l'installation.

2025	a) Suite de l'élaboration du PAT, avec l'objectif de finaliser la feuille de route, mettre en place le comité de suivi et lancer les travaux fin 2024 b) Mise en place de l'observatoire du foncier, dans la durée c) Lancement du comité local d'installation
2026 à 2028	Mise en œuvre de la feuille de route du PAT, animation de l'observatoire du foncier et du comité local d'installation.

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	AMO PAT : +/- 60 000 € pour 2024/2025 AMO foncier : 25 000 €/an
	Moyens humains (ETP)	1 ETP pour suivre l'élaboration du PAT, l'observatoire du foncier et le comité local d'installation
	Investissement	A définir selon plan d'actions du PAT
	Recettes/Financements	FEADER, programme national alimentaire, LEADER, ADEME, Agence de l'eau.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Part des contrats de restauration collective publique avec clauses d'achats durables (%) (source : communes)	
Nombre de partenaires associés à la démarche PAT (source : communes)	
Nombre de démarches de sensibilisation à l'approvisionnement local et au circuit-court (source : communes)	
Labellisation du Projet Alimentaire Territorial (source : CCDSP)	Atteindre le niveau 2 (=PAT opérationnel)
Nombre d'interventions foncières réalisées (source : CCDSP)	En progression
Nombre de projets d'installations / reprises en agriculture (source : CCDSP)	En Progression

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'adéquation de la ressource en eau avec le développement de culture ayant un fort besoin - Coordination avec les PAT voisins
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE

- Faible	- Moyen	- Fort
----------	---------	--------

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

IV.2 DEVELOPPER LES ECHANGES DE RESSOURCES ET DE FLUX ENTRE ENTREPRISES/INDUSTRIES

ACTION N° 3.2.1
Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire.
Objectif opérationnel 3.2 : Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION		
<p>La CCDSP a établi une feuille de route économique contenant notamment un axe 1 « <i>Accompagner les entreprises locales vers la transition énergétique</i> » et un axe 2 « <i>Accompagner le développement d'une économie de proximité</i> ». Deux actions de ces axes concernent l'objectif opérationnel 3.2 du PCAET :</p> <p>a) Animation d'une démarche territoriale autour de l'Economie circulaire (Action 2.11 de la feuille de route économique)</p> <p>L'objectif est ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs du territoire - Analyses des potentiels (ressourceries, gisements, étude des flux, ...) - Elaboration du plan d'économie circulaire interne à la collectivité et sensibilisation des autres collectivités et partenaires <p>b) Lancer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (Action 1.12 de la feuille de route économique)</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre de logiques circulaires : mise en commun de ressources par les acteurs économiques, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité - Assurer un meilleur appariement entre les besoins locaux et la production locale - Limiter les importations économiques et donc la dépendance aux ressources externes + limitation des fuites économiques (cf. analyse du métabolisme) 		
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
CCDSP	CCDSP	
Référent (s) : service développement économique	Référent (s) : service développement économique	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Entreprises	CCI, CMAR et association d'entreprises, d'insertion.	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Feuille de route économique de la CCDSP	
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER
		X
A PRECISER		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	/
2024	/
2025	<p>a) Lancement de l'animation autour de l'économie circulaire</p> <p>b) Veille sur l'EIT et sensibilisation</p>
2026	<p>a) Animation</p> <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche de sensibilisation des entreprises à l'Ecologie Industrielle et Territoriale, - Réaliser un diagnostic des flux
2027	<p>a)- Animer la démarche</p> <p>b) Accompagner la mise en relation des acteurs économiques et favoriser la mise en œuvre des démarches de mutualisation</p>
2028	Animer les démarches EIT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Selon les filières à développer (étude, financement de partenaires, ...)
	Moyens humains (ETP)	Animation : 0,5 ETP agent dédié ou partenaire (25 000 € /an) Temps agent en pilotage de l'AMO (0,1 ETP)
	Investissement	
	Recettes/Financements	a) Région / Etat + ADEME

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie	X	X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X	X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Part du budget CCDSP consacrée à la politique Economie Circulaire dans le budget global de la collectivité (%)	Part en augmentation
Nombre de boucles locales d'économie circulaire mises en place. <i>Une boucle locale d'économie circulaire vise à conserver le plus longtemps possible dans l'économie (locale) la valeur d'un produit, de ses composants ou des matières (des ressources). Ainsi on limite la génération de déchets et développe plusieurs échanges de produits ou matière dans le cycle de vie ou de la chaîne de valeur notamment via le partage, la réparation, le réemploi, la réutilisation, la rénovation, la refabrication et le recyclage.</i> (Source de la donnée : associations, entreprises)	Nombre en augmentation
Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale opérationnelles sur le territoire <i>Synergie est considérée comme opérationnelle à partir d'au moins un échange matière réalisé ou d'un service de mutualisation utilisé par au moins deux entités</i> (source : réseau d'acteurs)	Nombre en augmentation
Nombre d'entreprises engagées dans les synergies d'EIT (source : CCDSP)	Nombre en augmentation

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Forte	- Forte	- Moyenne

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

IV.3 PREVENIR LA PRODUCTION ET VALORISER LES DECHETS

ACTION N°3.3.1

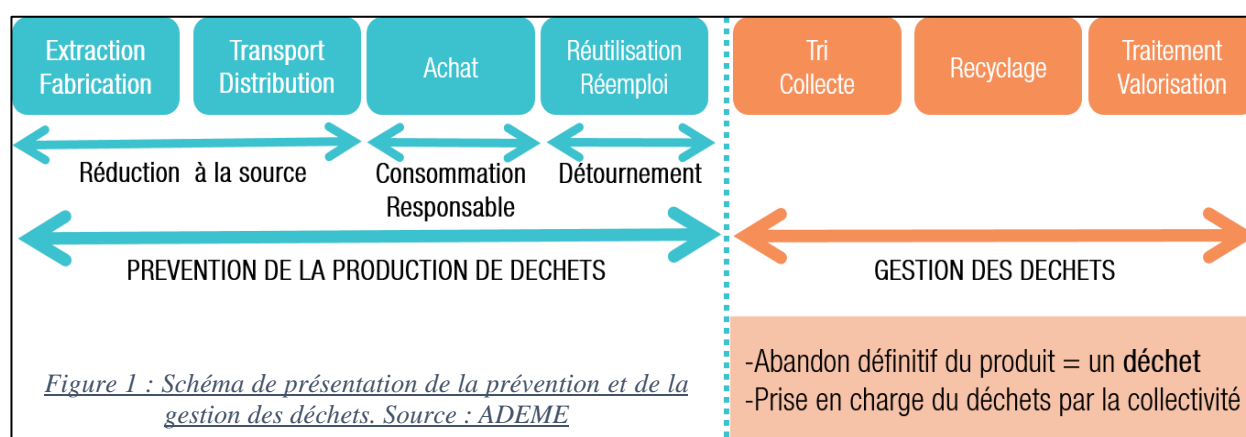
Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés

Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire

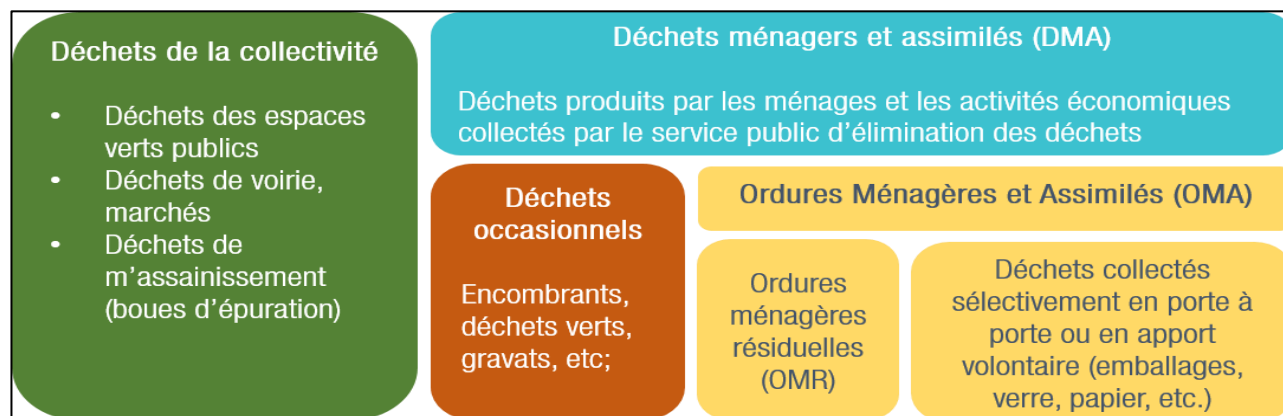
Objectif opérationnel 3.3 : Prévenir la production et valoriser les déchets

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a pour objet de définir pour les 6 années à venir des actions qui permettent de réduire les quantités de déchets produits sur son territoire. Il porte à la fois sur la prévention et sur la gestion des déchets produits :



Et sur les déchets inclus dans le champ d'action de la collectivité, à savoir :



Le programme d'actions d'une durée de 6 ans porte sur 8 axes thématiques :

- Être éco-exemplaire (sensibilisation des élus et agents, mise en place d'outils pratiques),
- Sensibiliser (habitants/touristes/entreprises/agents/élus)
- Utiliser les instruments économiques (étudier la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative),
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (habitants, restauration collective),
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets (compostage)
- Augmenter la durée de vie des produits (actions sur le réemploi),
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable (zéro déchets),
- Réduire les déchets des entreprises (échanges sur les problématiques et le bonnes pratiques).

Le PLPDMA du SYPP (syndicat en charge du traitement des déchets) a été élaboré et approuvé pour la période 2021-2026 (<https://www.sypp.fr/application/files/5716/8726/2670/PLPDMA-synthese.pdf>) et sera pris en compte dans celui de la CCDSP.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP		CCDSP		
Référent (s) : Service Déchets et revalorisation		Référent (s) Service Déchets et revalorisation		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Habitants, entreprises, touristes		Communes, associations, ADEME, restaurants collectifs		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		Plan régional de prévention et de gestion des déchets		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	- Selon le programme qui sera arrêté

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	En cours de définition
	Moyens humains (ETP)	En cours de définition
	Investissement	En cours de définition
	Recettes/Financements	TEOM(I), redevance spéciale Appels à projet ADEME

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Industrie, Tertiaire

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Evolution des tonnages de déchets ménagères et assimilé (source : CCDSP)°	- Revenir au niveau de 2015 en 2031
- Evolution du tonnage des ordures ménagères (source : CCDSP)°	- Baisse de 15% en 2031 par rapport à 2010
- Séparation des biodéchets (source : CCDSP)	- 2024

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort (TEOMI)	- Fort (TEOMI)	- Moyen à fort
ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE		OUI

V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

V.1 ASSURER UNE GESTION CONCERTEE DES USAGES DE L'EAU, ECONOMISER LA RESSOURCE, PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION N° 4.1.1

Disposer d'une vision stratégique des besoins et ressources en eau

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire provençal est impacté ces dernières années par des sécheresses de plus en plus sévères : déficit de pluviométrie, périodes de vent fort, augmentation de la durée des périodes de fortes températures. L'état des cours d'eau et des nappes s'est fortement dégradé avec les niveaux exceptionnellement bas sur certaines périodes. La pression sur la ressource en eau étant très forte, l'enjeu de l'eau devient capital et nécessite d'établir une vision stratégique des besoins quantitatifs et qualitatifs des ressources pour mettre en œuvre une gestion de l'eau durable à l'échelle du territoire en cohérence avec le SDAGE en vigueur (2022-2027). Cette vision doit intégrer les différents usages de la ressource souterraine et superficielle : eau potable, irrigation, utilisation par l'industrie, activités de tourisme et de loisirs et ressource pour le milieu naturel.

Des documents cadres existent ou sont en construction localement sur le territoire :

- **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lez**

Le SAGE du Lez est en cours d'élaboration, il s'articule autour de 6 enjeux déclinés en 58 dispositions. Il devrait être approuvé en 2024.

- **Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Lez et Æygues :**

Ces documents fixent, pour les bassins versants dont un déséquilibre quantitatif a été identifié, les objectifs de prélèvements et de leur réduction si besoin, par usage, ainsi que les actions prévues pour résorber les déséquilibres. Celui du bassin du Lez a été prouvé en 2017 et concerne les eaux superficielles et sa nappe d'accompagnement. Celui de l'Æygues date de 2019 et concerne également les eaux superficielles et la nappe d'accompagnement. Il est envisagé de faire évoluer les PGRE en PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau).

- **Etude sur la ressource stratégique de la nappe du Miocène :**

Etude dont l'élaboration a débuté en 2022, portée par le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SRV), Syndicat mixte des Eaux de la Région Rhône Ouvèze (RAO), Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement de Richerenches Valréas Visan (RIVAVI) Syndicat du Ventoux Miocène. Elle vise à prioriser les prélèvements et sécuriser la ressource pour assurer sa pérennité quantitativement et qualitativement.

La CCDSP au regard de ses compétences n'est pas porteuse de ces programmes mais elle pourra :

- Contribuer à amender les diagnostics en partageant les projets menés sur le territoire en matière de qualité de l'eau, usages, risques et préservation de la biodiversité et des milieux,
- Participer aux discussions engagées et y associer les acteurs du territoire,
- S'engager en tant que partenaires et/ou porteurs d'actions spécifiques, en fonction des prises de compétences futures.

Il pourrait être opportun de disposer également d'une vision globale de la ressource en eau et des usages sur tout le territoire en initiant des démarches sur les bassins complémentaires, à savoir le sous bassin-versant de la Berre identifié au SDAGE ID_10_08 et le Rhône. Cela permettrait de localiser les déficits hydriques et conflits

d'usages et d'apporter des éléments pour l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable intercommunalité notamment en matière d'interconnexion à créer ou de nouvelles ressources à identifier.

Ce travail intégrera également la réutilisation des eaux de pluies et des eaux traitées promues dans le cadre du Plan eau du gouvernement.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP		CCDSP, SCoT, syndicat d'eau potable, syndicats de rivière		
Référent (s) :		Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens, agriculteurs, activités économiques		Etat, Région, CD26, communes, Agence de l'Eau, DDT, syndicat d'irrigation, agriculteurs, ARS		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		SAGE, PGRE, PTGE.		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des mesures des documents cadres existants - Connaître et diagnostiquer les prélèvements, les besoins et les modes de gestion de l'eau sur le territoire communautaire non couvert - Définir des objectifs et des actions pour la préservation de la ressource

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Selon programmes définis
	Moyens humains (ETP)	Différents selon les structures CCDSP : 0,25% ETP pour le suivi des partenaires
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	X	X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Mise en œuvre des plans d'actions existants	
% de territoire couvert par un plan d'actions	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N° 4.1.2

Gérer durablement l'alimentation en eau potable

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La pression sur la ressource en eau est de plus en plus forte ces dernières années et elle est appelée à se renforcer sous l'effet du changement climatique. Différentes actions sont entreprises via les documents de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, compétence GEMAPI, trames bleues, PCAET) pour :

- Partager et préserver la ressource,
- Restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques,
- Limiter les apports de polluants dans les rivières et les milieux naturels.

Pour compléter ces dispositifs, la présente action vise plus particulièrement les réseaux AEP et les usagers pour favoriser ou optimiser la gestion durable de l'alimentation en travaillant sur la :

- Recherche de fuites,
- Sécurisation des apports (interconnexions),
- Protection des ressources,
- Sensibilisation à l'usage raisonnée de l'AEP auprès de la population et des touristes : communication, opération groupée sur des équipements économes en eau.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP Préfecture/Agence de l'Eau	Communes/syndicat d'eau potable/CCDSP si transfert compétence AEP		
Référent (s) : service eau DDT	Référent (s) : services techniques des porteurs		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens, entreprises	Etat, Région, CD26, Agence de l'Eau, CCDSP, ARS.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	PGRE, schéma directeur AEP		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et diagnostic des réseaux d'alimentation en eau : élaboration/mise à jour des schémas de distribution - Définition d'actions d'optimisation des réseaux (recherche de fuite, interconnexion, diversification des ressources) - Suivi de la mise en œuvre des actions - Sensibilisation des usagers
----------------------------	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Schéma AEP : entre 35 et 75 k€ Sensibilisation : 3000 €/an
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	Selon programmes définis dans les schémas
	Recettes/Financements	Agence de l'Eau

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	X	X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
<p>Nombre de schémas directeurs applicables</p>	<p>Toutes les communes</p>
<p>Rendement des réseaux =</p> $R = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté}}$ <p>(sources : commune ou délégataire)</p>	<p>Doit être supérieur ou égal au plus petit des deux seuils R₁ et R₂ suivants :</p> $R_1 = 85 \%$ $R_2 = R_0 + \frac{ILC}{5} \text{ avec :}$ <ul style="list-style-type: none"> • R₀ = à 70 % « si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition (ZRE) sont supérieurs à 2 millions de m³/an », OU = à 65 % dans les autres cas • ILC= Indice Linéaire de Consommation, en m³/km/jour, tel que : $ILC = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$
<p>Nombre de communes interconnectées</p>	<p>Communes avec ressource vulnérable</p>

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

V.2 ADAPTER L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SEQUESTRANTES

ACTION N° 4.2.1
Faire évoluer les pratiques agricoles
Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4.2 : Adapter l'agriculture et développer les pratiques séquestrantes

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>Le secteur agricole dispose de plusieurs leviers d'actions en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique qui doivent intégrer l'enjeu crucial dans le territoire de l'économie de l'eau.</p> <p>Le stockage du carbone notamment dans les sols est essentiel pour l'agriculture et les parcelles agricoles peuvent ainsi compenser temporairement les émissions de gaz à effet de serre : couverts végétaux sur cultures pérennes et en inter-culture, agroforesterie, plantation de haies, valorisation des matières organiques locales etc. Ces pratiques sont par ailleurs, non seulement un moyen de lutter contre les effets du changement climatique, mais favorisent la biodiversité et diminuent la vulnérabilité énergétique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles. L'implantation de haies peut également constituer une ressource financière via la valorisation économique en bois énergie et participer à l'autonomie énergétique du territoire.</p> <p>Un enjeu complémentaire pour s'orienter vers une agriculture durable repose sur la recherche et l'utilisation de variétés et de cultures économes en eau pour faire face aux périodes de sécheresse et de pratiques économes en énergie fossiles.</p> <p>Des partenaires tels qu'Agribiodrôme et la Chambre d'Agriculture de la Drôme accompagnent les exploitants sur le plan technique, organisationnel et financier notamment dans la mutation vers l'agriculture biologique et vers les changements des techniques culturales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des fiches par filières sont en cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture et pourront être diffusées largement plus particulièrement pour la viticulture qui prédomine dans le territoire. Cette filière est exposée au changement climatique mais aussi à la forte diminution de la demande sur les marchés. - La chambre d'agriculture mène également des expérimentations pour orienter les agriculteurs vers une meilleure résilience face au changement climatique et à l'enjeu autour de l'eau. <p>Ces actions tiendront compte des réflexions autour du projet d'Irrigation Hauts de Provence Rhodanienne (irrigation viticole dans un contexte de risque de diminution de la ressource dans le Rhône).</p>			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
CCDSP		Chambre d'agriculture et Agribiodrôme	
Référent (s) :		Référent (s) :	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs 		<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau • INAO • Syndicat d'irrigation 	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau • Région / Département • FEADER • LEADER 	
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
		A PRECISER	

		X	
--	--	---	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux, les potentiels et les freins au changement - Rédiger de fiches par filière sur l'adaptation au changement climatique - Organiser la communication - Réaliser des diagnostics d'exploitation et accompagner spécifiquement sur le changement climatique
2024 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics d'exploitation et accompagner spécifiquement sur le changement climatique - Proposer des journées de sensibilisation et de démonstration (techniques culturales, nouvelles variétés, implantation de haies, agroforesterie, etc.)

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Agriculture

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de diagnostics d'exploitation	
Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés spécifiquement sur l'adaptation au changement climatique	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

V.3 ADAPTER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

ACTION N° 4.3.1

Favoriser une économie touristique durable et résiliente

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.3 : Adapter les activités touristiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les activités touristiques, notamment estivales, ont de forts impacts en termes de qualité de l'air (liés à la mobilité), mais aussi de préservation des ressources naturelles que sont l'eau et la biodiversité. Cela aura d'autant plus d'importance avec les changements climatiques à venir qui fragiliseront les milieux. Par ailleurs, le tourisme est une activité économique dont les retombées sont évaluées à plus de 18 M d'€ sur le territoire d'après le Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires (METT) (recettes liées uniquement aux touristes en logements marchands et dans les résidences secondaires). Il s'agit donc de faire évoluer les propositions de manière à maintenir voire développer ce pan de l'économie dans un contexte de réchauffement climatique qui pourrait amener les visiteurs à se détourner du territoire.

La CCDSPP est en cours de révision de sa stratégie touristique. L'enjeu de développement durable et éco-responsable a été identifié. Un plan d'actions va être construit de manière à répondre aux orientations suivantes :

- favoriser un tourisme responsable : au travers du développement des mobilités douces et des sports de nature et par la prise en compte de l'enjeu climatique dans les phases d'émergence de nouveaux projets
- développer une économie touristique en circuit court : avec de la promotion à la fois auprès des agriculteurs mais également des consommateurs et acteurs locaux touristiques (les restaurateurs par exemple)
- intégrer l'ensemble des acteurs dans une démarche écoresponsable : notamment au travers de la sensibilisation des touristes et des locaux sur différentes thématiques (déchets, eau, ...), et la promotion de l'offre locale pour limiter les déplacements au cours du séjour
- développer les outils et l'offre touristique de manière raisonnée et intelligente : en proposant une offre permettant de répartir les flux dans les espaces naturels pour limiter l'impact sur l'environnement, en développant l'offre en ailes de saison afin de s'adapter au changement climatique et en mutualisant et rationalisant les outils digitaux et les éditions papier

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSPP		CCDSPP/Office de tourisme		
Référent (s) : service tourisme		Référent (s) : service tourisme CCDSPP / direction OT		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Touristes, socio-professionnels du tourisme et habitants		Destination Drôme Provençale, Agence d'attractivité de la Drôme, CRT, CD26, associations de randonnées, les différents services de la CCDSPP, ...		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		Stratégie touristique de la CCDSPP		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
				X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023 à 2028	- Mise en œuvre du plan d'actions tourisme 2023-2028
----------------------------	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Sera défini dans le plan d'actions
	Moyens humains (ETP)	Sera défini dans le plan d'actions

	Investissement	Sera défini dans le plan d'actions
	Recettes/Financements	Règlement d'intervention CD26, LEADER, appel à projets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Mise en œuvre et suivi du plan d'actions (source : service tourisme)	- Selon programmation définie
- Evolution de la qualification de l'offre éco-responsable et agritouristique) (source : Apidae)	-
- Fréquentation des sentiers de randonnées (source : outil Outdoorvision)	- En augmentation
- Fréquentation du territoire sur les ailes de saison (source : flux Vision Tourisme, taxe de séjour)	- En augmentation

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

V.4 AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET PRESERVER LA SANTE

ACTION N° 4.4.1
Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé
Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4.4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
L'action vise à développer la végétalisation des espaces urbanisés par :			
<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de diagnostic(s) à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains pour identifier les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur - L'élaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics (Cf. fiche 1.5.2 sur les bâtiments exemplaires : désimperméabilisation des cours d'école), et stratégie de sensibilisation et pédagogie (forme urbaine, végétaux adaptés au contexte climatique, ...) - La traduction d'objectifs sous forme de Coefficient de Biotope par Surface développée par l'ADEME (CBS) dans les différentes typologies d'espaces des PLU (en lien avec la fiche 1.5.1) 			
L'exemplarité des projets publics en intégrant une stratégie de végétalisation dans tout aménagement d'espaces publics, passe par un diagnostic local, une concertation et proposition de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions.			
Au-delà de l'objectif de végétalisation, il est intéressant de favoriser des opérations visant également une gestion durable des eaux pluviales qui améliorent la conservation de l'humidité dans la terre et permettent ainsi de lutter contre les phénomènes de ruissellement et de contribuer à diminuer les arrosages.			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
CCDSP		Communes	
Référent (s) : service aménagement		Référent (s) : services urbanisme et technique	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Collectivités, particuliers		CAUE, SCOT	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	
2024	- Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains)
2025	- Elaboration d'un plan d'actions
2026	- Mise en œuvre du plan d'actions - Traduction dans le PLU sous forme de CBS (lien avec la fiche action Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement)
2027	- Suivi de la mise en œuvre
2028	- Suivi de la mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Etude :
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP

	Investissement	Selon programme
	Recettes/Financements	Appel à projet Agence de l'Eau

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	X	X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombres de m ² d'espaces publics végétalisés ou désimperméabilisés (source : communes)	- En augmentation
Evolution du nombre d'ilots de chaleur	- En baisse
Nombre d'actions du plan d'action mises en œuvre	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Vérifier l'applicabilité des CBS aux projets
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N° 4.4.2

Prévenir et lutter contre les espèces invasives et allergènes

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité.

Objectif opérationnel 4.4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire est actuellement soumis à l'invasion de différentes espèces animales et végétales dont les impacts sont les suivants :

- Risque allergique

Le réchauffement climatique et la hausse des températures, conduisent à une recrudescence des émissions de pollens dans l'atmosphère. Dans le territoire l'ambrosie fait l'objet d'une attention particulière et un arrêté du Préfet de la Drôme datant de juillet 2019 prescrit des obligations de prévention et de destruction de l'ambrosie, précise l'organisation et le rôle des acteurs dans cette lutte et les modalités de cette lutte⁴.

- Maladies vectorielles

On considère aujourd'hui que l'élévation des températures moyennes augmentera le risque de voir des maladies à transmission vectorielle apparaître dans de nouvelles régions avec l'élargissement de l'aire de répartition de leurs vecteurs et l'accélération de leur développement.

Les vecteurs considérés sont notamment :

- Les tiques et la maladie de Lyme,
- Le moustique tigre vecteur des virus du chikungunya et de la dengue.

Pour mémoire, la prévention de ces maladies fait l'objet d'un décret ministériel⁵.

L'objectif de la présente action est d'inciter les collectivités territoriales notamment les communes à prévenir et lutter conjointement contre ces différentes espèces invasives en mettant en œuvre les principales mesures et formations préconisées par l'Etat et notamment l'Agence Régionale de Santé :

- Pour le moustique tigre : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-ressources-pour-les-collectivites-territoriales>
- Pour l'ambrosie : <https://www.drome.gouv.fr/lutte-contre-l-ambrosie-en-drome-a6929.html>

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Préfecture, ARS Auvergne-Rhône-Alpes	Communes		
Référent (s) : DDT/ unité environnement extérieur	Référent (s) : référents communaux ambrosie et moustiques tigres		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens	CCDSP, DDT 26, ARS, FREDON AURA, CNFPT (pour les formations), Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

⁴ 5 juillet 2019, Préfet de la Drôme, « Arrêté n° 26-2019-07-05-03 relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'Ambrosie dans le département de la Drôme », 9 p. https://www.stopambrosie.com/wp-content/uploads/2019/07/arrete_ambrosie_drome-2019.pdf

⁵ 29 mars 2019, « Décret n° 2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles », 4 p.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=DmwWChECH7SoaFsN6rAH50vjG5MsDkfrtWfMxQ-Cnuk=>

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des référents communaux - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes - Diffusion des supports d'information à la population

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Communication : 500 €/an
	Moyens humains (ETP)	Référents communaux, agents d'entretien
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre de signalements ambrosie (source : application stop ambrosie)	-
- Nombre de formation d'agents (sources : communes)	-
- Actions de communication (sources : communes)	<ul style="list-style-type: none"> - Une communication par commune par an avant montée en graine de l'ambrosie - une communication avant la saison estivale sur le moustique tigre

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- faible	- Fort	- Moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N°4.4.3

Réduire l'usage des pesticides et de la fertilisation azotée chimique

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La préservation et la protection de la ressource en eau est un enjeu fort sur le territoire, notamment en ce qui concerne la protection des captages d'eau potable. Cela répond à la fois à la nécessité d'amélioration de la qualité de vie et la santé, mais également de diminuer la pression sur les écosystèmes et enrayer l'effondrement de la biodiversité. Les captages d'eau potable sont soumis à des pollutions ponctuelles ou diffuses par les nitrates et pesticides d'origine agricole, et dans une moindre mesure, de la part des collectivités et des particuliers.

a) Sensibilisation des habitants et des collectivités

L'application de la loi Labbé mise en place en 2017 a permis de réglementer fortement l'usage des pesticides par les collectivités qui visent aujourd'hui le zéro phyto. Pour les particuliers, cette loi a permis d'encadrer drastiquement la vente de pesticides auparavant en libre-service. Il s'agira d'organiser des animations pour sensibiliser au jardinage sans produits chimiques pour les administrés et des formations et séances de retours de pratiques pour les collectivités.

b) Actions à destination des agriculteurs

Le passage à l'agriculture biologique et à la transition vers des systèmes agro écologiques contribue à la réduction des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Ces actions font appel à un travail d'animation à l'échelle du territoire et des zones de captages sensibles à ces pollutions. Par ailleurs, les pollutions ponctuelles ou accidentelles par les pesticides arrivent lors du remplissage ou le lavage du pulvérisateur. Il est donc facile d'éviter ces pollutions, via l'investissement dans des aires de lavage/remplissage sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de faciliter ces investissements qui sont lourds pour les agriculteurs et de mailler le territoire pour éviter les pollutions ponctuelles.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Syndicat d'eau potable, Chambre d'agriculture		
Référent (s) :	Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs • Consommateurs d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat de rivière, syndicat d'eau potable • Agence de l'Eau • AgriBioDrôme • Associations environnementales locales • CNFPT 		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	b) Accompagnement par les acteurs dans des installations ou des conversions en agriculture biologique
2024	a) <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une animation à destination des habitants • Organiser une formation à destination des collectivités b) Accompagnement par les acteurs de l'agriculture dans des installations ou des conversions en agriculture biologique

2025	<ul style="list-style-type: none"> a) <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une animation à destination des habitants • Organiser une formation à destination des collectivités b) <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans des installations ou des conversions en agriculture biologique • Aires de lavage : Portage de l'étude de faisabilité par la collectivité en appui des acteurs : recensement du besoin auprès des agriculteurs, recherche de lieux d'implantation
2026	<ul style="list-style-type: none"> a) <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une animation à destination des habitants • Organiser une formation à destination des collectivités b) <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans des installations ou des conversions en agriculture biologique • Aire de lavage : Dimensionnement de ou des aires de lavage, portage de l'acquisition de terrain si besoin
2027-2028	<ul style="list-style-type: none"> a) <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une animation à destination des habitants • Organiser une formation à destination des collectivités b) <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans des installations ou des conversions en agriculture biologique • Aires de lavage : Portage des travaux avec appui d'un AMO, construction des équipements

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	a) 1000 €/an b) AMO : 10 000 €/projet
	Moyens humains (ETP)	0,5 ETP/an
	Investissement	b) 120 000 à 300 000 €/projet
	Recettes/Financements	Agence de l'Eau

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés (source : chambre d'agriculture)	
Nombre de conversion en agriculture biologique (source : Chambre d'agriculture)	
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aires de lavage/remplissage (sources : CCDSP-communes)	

Nombre d'aires de lavage/remplissages créés (source : CCDSP-communes)	
Nombre d'animations réalisées à destination des particuliers (source : CCDSP)	
Nombre d'agents des espaces verts formés au zérophyto (nombre formé/nombre total) (source : communes)	Tous les agents

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

V.5 PREVENIR L'IMPACT DES RISQUES NATURELS

ACTION N° 4.5.1

Prévenir les feux de forêt

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le réchauffement climatique est responsable d'une augmentation du risque des feux de forêt, localement déjà présent, mais susceptible de se renforcer fortement à court terme. La vulnérabilité locale repose sur le milieu naturel, sa biodiversité, son rôle de puits de carbone, mais également sur les habitations qui bordent les espaces forestiers dans de nombreuses communes du territoire.

Il y a donc un enjeu fort à prévenir les incendies et à faciliter les moyens d'intervention pour éviter leur extension. Deux axes sont envisagés :

1) La mise en place des moyens de lutte contre les incendies :

- L'élaboration et la mise en œuvre des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie : état des lieux des équipements et ouvrages, identification des risques à défendre, amélioration des moyens de défense si nécessaire, entretien des équipements,
- Si nécessaire, la mise en place et l'entretien de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) (dessertes pour accéder aux différents secteurs des massifs forestier, coupe-feu, réserve).

Pour les équipements, il serait intéressant d'analyser le niveau d'équipement des massifs et les enjeux présents. Comme pour les schémas communaux (DECI), des plans de massif DFCI pourraient proposer de nouveaux équipements ou bien l'entretien/réhabilitation d'équipements existants. Pour les projets d'équipements structurants, il serait intéressant de les étudier dans le détail pour que leur emprise sur des terrains privés soit à moyen terme traduite en emplacements réservés dans les documents d'urbanisme (dans le cas où l'inscription de servitudes à l'amiable n'est pas possible).

2) La sensibilisation des propriétaires forestiers pour mettre en œuvre des opérations régulières de débroussaillage autour de leurs habitations.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sur 50 m autour des constructions et 10 m autour des voiries d'accès sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des forêts et garrigues ; l'arrêté préfectoral n° 08-0012 définissant la zone à risque faible pour les incendies de forêt liste les communes sur lesquelles les obligations de débroussaillage ne sont pas obligatoires. Toutes les communes de la communauté de communes sont soumises à l'obligation.

Pour le débroussaillage obligatoire, des campagnes de contrôle sont menées sur le périmètre du PCAET par la DDT et certaines communes. Vu l'aggravation de la situation avec le réchauffement climatique, il sera intéressant de renforcer la sensibilisation et toutes les actions qui pourraient faciliter les travaux de débroussaillage (animation, organisation de chantiers collectifs, regroupement de prestations, pour le traitement des rémanents : création de points d'apport à proximité et prise en charge du broyage/évacuation par la collectivité, prêt/location de broyeurs, ...).

L'ensemble de ces actions peut être planifié et suivi au travers d'un Plans Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Communes DDT	Communes (DECI), DDT (DFCI)
Référent (s) :	Référent (s) :
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Propriétaires et gestionnaires forestiers	ONF pour les forêts communales, CRPF, SDIS

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	- Action CRTE, financement DETR envisagé		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	
2024	a) Recensement des schémas communaux de DECI élaborés et état des lieux de la DFCI (DDT) Action CRTE renforcement de la défense incendie du massif de Montchamp b) Mobilisation du CRPF et du SDIS pour évaluer les secteurs à enjeu et mettre en place des actions de sensibilisation des propriétaires
2025	a) Elaboration des schémas manquants b) Mobilisation du CRPF et du SDIS pour évaluer les secteurs à enjeu et mettre en place des actions de sensibilisation des propriétaires
2026 2027 2028	a) Réalisation des équipements de DECI/DFCI et entretien b) Sensibilisation des propriétaires

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	a) Schéma DECI : à définir b) Convention CRPF à envisager (communes) Diffusion de document de sensibilisation
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP d'animation
	Investissement	Selon besoin
	Recettes/Financements	DETR Equipements DFCI : FEADER 2023-2027 et crédits Région AuRA

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	X	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'action de sensibilisation	2/an
Schémas communaux DECI élaborés (source : communes)	
Part de massifs forestiers couverts par des infrastructures DCFI	100 %

COMMENTAIRES, POINTS VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de prévoir la mobilisation des propriétaires forestiers privés - La DECI prévoit les équipements nécessaires pour la défense des bâtiments mais ne tient pas compte de leur proximité avec la forêt ; l'opportunité d'ajouter cette composante sera à questionner dans l'avenir
---	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N° 4.5.2

Prévenir les inondations et le ruissellement

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les impacts du changement climatique se traduisent d'ores et déjà dans l'aggravation des risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l'Etat peut réaliser des documents de planification informant des aléas naturels en présence et réglementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. S'il apparaît que certains bâtiments ont été construits dans des secteurs à risque, des mesures de prévention, d'alerte ou de protection spécifiques doivent être mise en place.

Le territoire de la CCDSP est particulièrement exposé au risque inondation, toutes les communes étant classifiées comme exposées à ce risque d'après Géorisques.

De nombreux documents relatifs à ce risque sont déployés sur le territoire :

- **Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) d'Avignon :**

Donzère et Pierrelatte se trouvent dans le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance. Cela a abouti à la définition d'un Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) Rhône-Méditerranée qui porte sur la période 2022/2027 sur la même temporalité que le SDAGE. IL fixe les objectifs stratégiques en matière de prévention et de réduction du risque.

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) :**

Un PAPI était porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) et visait à réduire les conséquences des inondations sur le territoire du bassin du Lez par un programme notamment de travaux et de mise en œuvre d'outils. Il portait sur la période 2015/2021 et pourrait être renouvelé, la CCDSP et les communes concernées seraient associées. Le syndicat Mixte de d'Eygues en Aygues (SMEA) envisage à son tour d'élaborer un PAPI.

- **Plan de Prévention des risques inondations (PPRi) :**

7 communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels concernant l'inondation qui prescrit entre autres des restrictions de constructibilité :

- Bouchet (Lez)
- La Baume-de-Transit (Lez)
- Rochegude (Lez)
- Tulette (Lez et Aygues)
- Suze-la-Rousse (Lez)
- Pierrelatte (Rhône)
- Donzère (Rhône)

Par ailleurs, la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'est vu prescrire en 2002 un PPRn « Par une crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau ». Le PPRi n'est pas approuvé mais les cartes sont disponibles et les prescriptions sont intégrées au PLU. Pierrelatte et Donzère sont inclus dans le périmètre du Plan des Surfaces Submersibles Sud approuvé le 08/01/1979.

Par ailleurs, l'instruction des autorisations d'urbanisme prend également en compte les zones inondables identifiées dans des études sans pour autant qu'elles aient fait l'objet d'un PPRi. Il pourrait être opportun que les zones de fort ruissellement soient également identifiées.

Service Predict / plan communaux de sauvegarde :

Ce service déployé par le SMBVL sur toutes les communes du territoire de la CCDSP consiste en un système d'alerte de crue et une assistance pour la mise en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS).

Pour le bassin de Lez, un réseau de mesure des débits (crue et étiage) a été mis en place. Il permet :

- D'anticiper les crues du Lez et de ses affluents,
- D'acquérir une meilleure connaissance du comportement hydrologique du bassin versant (périodes de crues et d'étiages)

- De suivre les débits d'étiages en temps réel.

Afin que les communes puissent répondre à la suite d'une alerte, elles élaborent leur plan communal de sauvegarde qui liste des opérations à mettre en œuvre. Il est ensuite nécessaire que ce document fasse l'objet de mises à jour régulières. Depuis 2021, les intercommunalités doivent élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde si une de leur commune est soumise à l'obligation de PCS.

Systemes d'endiguement :

Dans le cadre de leur compétence en matière de prévention des inondations, les structures gestionnaires procèdent à l'entretien des berges et des digues. Ces derniers sont très importants dans le dispositif de réduction du risque inondation. Par ailleurs, des procédures règlementaires veillent à identifier ces ouvrages afin de les classer et établir un diagnostic pour en évaluer l'état, leur rôle et les travaux à effectuer et à réaliser un suivi régulier. Le territoire dispose d'ouvrages qui pourraient être intégrés dans des futurs systèmes d'endiguement.

La fiche action intègre également la prévention des phénomènes de ruissellement.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Préfet coordinateur de bassin	CCDSP, SMBVL, SMEA		
Référent (s) : DDT service risques majeurs	Référent (s) : service prévention des inondations		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Habitants et activités économiques	Etat, Région, Département, communes		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - PPRI - PGRI - PCS 		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X	X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise à jour PCS - Mise en place d'outils de prévention des inondations - Définition et gestion des systèmes d'endiguement

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Elaboration PCS : 8 à 15 k€ Endiguement, PAPI : différent selon structures
	Moyens humains (ETP)	Différent selon structures
	Investissement	Selon programmes à définir
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Adaptation au changement climatique

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X

Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de communes disposant d'un plan de sauvegarde prenant en compte l'inondation (source : communes)	Toutes
% de territoire à risque couvert par un programme d'action de prévention contre les inondations (source : structure compétence sur la prévention des inondations)	
Mise en œuvre des actions de prévention (source : structure compétence sur la prévention des inondations)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	c)
--	----

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Elevé	- Elevé	- Elevé

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N° 4.5.3

Informier et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le risque de retraits-gonflements des argiles dues à la sécheresse et réhydratation des sols est présent sur toutes les communes du territoire, avec un aléa allant de faible à fort. Le nord du territoire (Malataverne et Donzère) ainsi que les communes de Clansayes, La Garde Adhémar et Saint-Paul-Trois-Châteaux le sont particulièrement avec un aléa fort sur tout ou partie de la commune. Douze communes ont été concernées par un arrêté de catastrophes naturelles liées au retrait-gonflement des argiles sur une période de 3 mois (Juillet à Septembre) en 2017 pour 11 d'entre elles et de 6 mois (Avril à Septembre 2017) pour Tulette.

Pour ce phénomène, l'adaptation au changement climatique passera notamment par une communication autour des zones d'aléas précisant les causes, les risques encourus, les mesures préventives avec des recommandations pour les constructions nouvelles (études géotechniques, fondations, structures, plantations, ...) et existantes, les mesures à prendre en cas de sinistres.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP		Communes		
Réfèrent (s) :		Réfèrent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Collectivités, particuliers, entreprises BTP		d) DDT, BRGM		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du cahier des charges du support de communication - Réalisation d'un support de communication (type plaquette) et diffusion
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Cout de la prestation (réalisation du support) : 1 000€
	Moyens humains (ETP)	0,05 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Habitat, Tertiaire

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			

Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de communes assurant la diffusion des supports de communication	100 %

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

VI. MOBILISER LE TERRITOIRE

VI.1 CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS AVEC LES CITOYENS

ACTION N° 5.1.1

Intégrer les citoyens dans les démarches d'élaboration de projet

Objectif stratégique 5 : Mobiliser le territoire

Objectif opérationnel 5.1 : Co-construire des actions avec les citoyens

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La réunion publique qui s'est déroulée lors de la démarche d'élaboration du PCAET a mis en évidence un souhait important de participation des habitants à la mise en œuvre et à l'implication citoyenne dans les projets relevant des thématiques du PCAET.

Afin d'entendre les besoins et attentes des habitants, développer la citoyenneté et renforcer le sentiment de coresponsabilité, l'élaboration de projets pourrait passer par une démarche de démocratie participative qui vise à mettre au débat certains sujets pour une Co-construction. Cela nécessite de définir au préalable les éléments soumis à débat, d'identifier pour chaque sujet les citoyens à intégrer au-delà du cercle restreint des habitués à la concertation et de rendre compte de la décision finale qui sera prise par les élus qui restent les décisionnaires.

La présente fiche action a pour objectif d'identifier, de concevoir et si possible de mettre en œuvre des actions de mobilisation des citoyens qui seraient portées par la CCDSP ou ses communes. Plusieurs formes peuvent être envisagées.

a) Lancer des appels à projet citoyen et mettre en place des budgets participatifs :

Comme cela se pratique dans de nombreuses collectivités en France, il pourrait s'agir d'organiser des appels à projet citoyens pour soutenir les habitants qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de la transition énergétique et écologique dans leur copropriété, leur quartier, leur école, ... Par exemple, des projets de compostage collectif, de végétalisation, de réduction des consommations d'énergie, de pedibus, ... Les appels à projet pourraient être mis en œuvre au niveau communal ou intercommunal avec un budget associé (type budget participatif). Dans ce cadre, les collectivités souhaitant s'engager dans ce type de démarche apporterait aux collectifs de citoyens un accompagnement technique (aide à la définition du projet, soutien à la mise en œuvre, ...) et un soutien financier.

b) Favoriser l'émergence de projet d'énergies renouvelables citoyens

Les objectifs sont notamment de :

- Contribuer à organiser des circuits courts de l'énergie dont on peut garantir que les recettes financières profitent au territoire (pour 1 € investi 2,5 € profitent au tissu économique local (selon étude d'énergie partagée),
- Faciliter l'appropriation de ces projets par les habitants du territoire en les rendant acteur de la transition énergétique.

Actuellement, la SCIC Centrales villageoises 84-26 s'est déjà constituée. L'objectif est d'appuyer les structures existantes et de susciter d'autres projets de ce type sur le territoire.

Les collectivités (communes et EPCI) peuvent s'impliquer dans les projets photovoltaïques citoyens en tant que facilitateurs, investisseurs ou porteurs de projet, aux différents stades du projet : émergence, mise à disposition de toitures, développement, construction, exploitation.
(https://reseaux.photovoltaique.info/media/filer_public/48/12/48120bd9-08e9-4595-a899-3cbccbe9bc46/support_collectivite_projet_pv_citoyen.pdf).

Les principales étapes de l'action auxquelles les collectivités peuvent contribuer sont les suivantes :

- **Emergence :** impulsion et animation d'un ou plusieurs groupes de citoyens, lancement appel à projets

- **Développement** : Elargissement du groupe initial et mise en place d'une structure de projet adapté à une gouvernance citoyenne, aides techniques et financières, soutien politique et communication locale, avances remboursables, ...

Construction : prise de participation dans la société de projet, ...

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP ou communes concernées		Collectivités Citoyens porteurs de projets		
Référent (s) : En fonction des projets		Référent (s) : En fonction des projets		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens du territoire		En fonction des projets		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
				X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail intercommunal sur le sujet pour identifier les communes intéressées et les outils participatifs pouvant être mis en œuvre. - Prise de contact avec la SCIC 84-26 Watts pour définir un programme d'actions d'accompagnement en direction de collectifs de citoyens
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du projet de mobilisation des citoyens - Rédaction du règlement de l'appel à projet et arbitrage sur l'accompagnement fourni par la collectivité - Mise en place et suivi des actions d'accompagnement
2025 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet de mobilisation des citoyens - Mise en place et suivi des actions d'accompagnement

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	En fonction des projets
	Moyens humains (ETP)	En fonction des projets
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction des projets - AMI de l'ARS sur les actions d'éducation et de promotion en santé environnement.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	En fonction des projets		
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			

Emplois créés	En fonction des projets
Chiffre d'affaires local généré	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre de projets citoyens soutenus	
- Thématiques impactés par les projets soutenus	
- Nombre de projets construit en mode démocratie participative	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Fort	- Moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

VI.2 FEDERER LES ACTEURS ET LES PORTEUR/PORTEURS/OPERATEURS DU PCAET

ACTION N°5.2.1

Communiquer et sensibiliser autour de la transition écologique et énergétique

Objectif stratégique 5 : Mobiliser le territoire

Objectif opérationnel 5.2 : Co-construire des actions avec les citoyens

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La majorité des actions du PCAET comporte un volet de communication et/ou de sensibilisation en direction des cibles qu'elles visent. L'objectif de la présente action est de les valoriser ainsi que les acteurs qui les portent afin que leur communication permette de créer des émulations sur le territoire.

L'enjeu est de communiquer sur les sujets climat-air-énergie en utilisant les dispositifs de communication existants au niveau communal et intercommunal. Cela passe par la construction et la mise en œuvre d'un plan de communication climat-air-énergie.

Les principales étapes de l'action sont les suivantes :

- Identifier les moyens de communication des collectivités existants,
- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser dans les éditions des collectivités,
- Définir des cibles et les objectifs de la communication climat-air-énergie,
- Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, identifier des supports de partenaires pouvant être diffusés
- Elaborer un plan de communication,
- Mettre en œuvre le plan de communication

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Communes et CCDSP et tous les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET au travers de leur support de communication.		
Référent (s) :	Référent (s) : En fonction des actions		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Citoyens	Partenaires du PCAET selon thématiques		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les moyens de communication des collectivités existants, - Définir des cibles et les objectifs de la communication climat-air-énergie, - Elaborer un plan pluriannuel de communication par thématique
2025 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir le contenu des actions du PCAET à valoriser, - Identifier des supports de sensibilisation de partenaires pouvant être diffusés - Mettre en œuvre le plan de communication.

BUDGET	Fonctionnement (hors ETP)	Frais de conception et d'édition le cas échéant

PREVISIONNEL	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Communication

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'actions de communication	En fonction du plan de communication
Nombre de cibles potentiellement touchées	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	OUI
--	-----

ACTION N°5.5.2

Animer le suivi du PCAET

Objectif stratégique 5 : Mobiliser le territoire

Objectif opérationnel 5.2 : Fédérer les acteurs et porteur/porteurs/opérateurs du PCAET

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le PCAET de la CCDSP est avant tout un projet de territoire dont l'élaboration a été basée notamment sur la concertation et les propositions des acteurs socio-économiques qui ont bien voulu y participer. Son suivi fera l'objet d'une même approche partenariale pour développer une dynamique territoriale autour des principaux enjeux de la transition énergétique et écologique.

L'action consiste à mettre en place différents outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET et de mobilisation des acteurs du territoire notamment :

1. Création d'un comité des partenaires du PCAET

Ce comité rassemblera l'ensemble des acteurs et porteur/porteurs/opérateurs impliqués dans les actions du PCAET et se réunira au moins une fois par an pour réaliser une revue de ses actions. Il pourra être associé au travail d'évaluation à mi-parcours du PCAET pour lequel la CCDSP pourra avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour de l'état des lieux. La société civile notamment les représentants des associations seront associés à ce comité.

2. Elaboration d'une charte d'engagement des partenaires du PCAET

Cette charte aura pour objectif d'asseoir le PCAET sur une dynamique territoriale basée sur l'innovation, la transversalité inter-organismes et le partage d'expériences. Son contenu sera Co-construit par le comité des partenaires (voir ci-dessus). A titre d'exemple, les signataires de la charte pourraient s'engager à :

Contribuer au PCAET :

- Contribuer aux objectifs globaux du PCAET,
- Mettre en œuvre ou contribuer aux actions du PCAET dans lesquelles il est impliqué,
- Suivre et partager les résultats de ses actions Climat-Air-Energie,
- Désigner un référent pour participer au comité des partenaires du PCAET.
- Mobiliser de nouveaux partenaires autour du PCAET,
- Proposer annuellement des actions pouvant être intégrées dans les objectifs du PCAET,

Sensibiliser et communiquer sur la transition écologique et énergétique

- Sensibiliser et impliquer son personnel et ses bénéficiaires /clients de son activité sur les questions climat-air-énergie et sur les actions et objectifs du PCAET
- Inciter son personnel à utiliser des modes de déplacement autre que l'usage individuel de la voiture

Réduire l'empreinte carbone de son patrimoine et/ou de son activité

- Suivre les consommations énergétiques de son patrimoine (bâtiments, équipements, éclairage, ...)
- Remplacer ses équipements et process énergivores,
- Réaliser des travaux performants de rénovation énergétique,
- Choisir la performance et l'exemplarité environnementale pour toutes ses constructions et rénovations et faire le choix des matériaux biosourcés si possible locaux,
- Renouveler son parc de véhicules par des véhicules moins polluants,
- Produire et/ou utiliser des énergies renouvelables et de récupération.

Favoriser une économie locale et circulaire

- Favoriser l'achat de produits/services locaux compatibles avec le développement durable,
- Participer à des actions de mutualisation ou de mise en synergie de ses flux de déchets ou d'énergie.

S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité

- Contribuer à la végétalisation des espaces urbanisés,
- Economiser et préserver les ressources naturelles (eau, air, sol),
- Maintenir ou augmenter la biodiversité,
- Protéger son activité des impacts liés à l'augmentation des risques naturels

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure : CCDSP	Structures : CCDSP		
Référent (s) : service aménagement	Référent (s) : service aménagement		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Tous les acteurs socio-économiques du territoire	Tous les partenaires du PCAET		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Création du comité des partenaires - Signature de la charte d'engagement
2024 - 2028	- Mise à jour des indicateurs de suivi - Réunion comité des partenaires

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	1 500 € (événement pour signature de la charte et édition de la charte) par an 10 000 € AMO bilan mi-parcours
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP : animation, suivi
	Investissement	0
	Recettes/Financements	0

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Communication

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Création de la charte	1
Nombre de partenaires associés	En progression annuelle

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
-----------------------------------	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Faible

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----

ACTION N° 5.5.3

Déployer un challenge territorial de l'exemplarité

Objectif stratégique 5 : Mobiliser le territoire

Objectif opérationnel 5.2 : Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de valoriser tous les ans une action de transition écologique et énergétique mise en œuvre par chaque commune du territoire, quel que soit son niveau de complexité car les enjeux ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre. Par ailleurs, le défi climatique ne pourra être relevé que par une somme d'initiatives.

Cette action permettra également :

- D'accompagner les communes qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet communal par un des services de la CCDSP,
- D'animer une démarche d'échanges de bonnes pratiques entre communes,
- D'identifier des actions qui pourraient être mutualisées à l'échelle intercommunale

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCDSP	Communes		
Référent (s) :	Référent (s) : En fonction des actions		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes et citoyens.	En fonction des actions		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cadre intercommunal d'intervention pour le challenge - Identification des actions au sein des communes éligibles au challenge - Choix d'une action communale à mettre en valeur - Accompagnement d'une ou plusieurs communes
2025 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions au sein des communes éligibles au challenge - Choix d'une action communale à mettre en valeur - Accompagnement d'une ou plusieurs communes

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	1 500 €/an
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Communication

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		En fonction des projets	
Réseaux d'énergie		En fonction des projets	
Réduction des consommations d'énergie		En fonction des projets	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		En fonction des projets	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		En fonction des projets	
Lutte contre la précarité énergétique		En fonction des projets	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		En fonction des projets	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		En fonction des projets	
Séquestration du carbone		En fonction des projets	
Adaptation au changement climatique		En fonction des projets	
Emplois créés		En fonction des projets	
Chiffre d'affaires local généré		En fonction des projets	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		En fonction des projets	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de communes engagées dans le challenge annuel (source : CCDSP)	En progression annuelle
Initiative isolée débouchant sur une démarche collective (source : CCDSP)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Moyen

ENJEU IDENTIFIE LORS DE LA CONCERTATION CITOYENNE	NON
--	-----